

Comité syndical

Dossier de présentation



JEUDI 09 DÉCEMBRE 2021 - 10H30

Précédé du Débat d'Orientation Budgétaire à 9h30

**ESPACE MALRAUX
À JOUÉ-LÈS-TOURS**

**Le passe sanitaire est obligatoire
et sera contrôlé avant l'entrée
de l'Espace Malraux.**

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

UNE NOTE SYNTHÉTIQUE DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SIEIL EST TRANSMISE À TOUS DÉLÉGUÉS POUR LEUR FACILITER CETTE PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence - «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 09 décembre 2021 / 10h30

Glossaire des abréviations	6
Administration générale	8
a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 7 octobre 2021	8
b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau.....	8
c) Autorisation de lancement d'un marché pour l'élaboration d'un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public	8
d) Convention constitutive du groupement d'achat SDIRVE « Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire » et « Territoire d'énergie Grand EST »	9
Finances	10
a) Ajustement et création d'Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Budgets 2021 et 2022.....	10
b) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2021 – Budget Principal.....	12
c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2021 – Budget annexe PCRS.....	14
d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal	16
e) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe PCRS	17
Électricité	18
a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021 et 2022 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique	18
b) Autorisation de lancement d'accord-cadre pour les travaux d'électrification 2022-2025	18
c) Participation à la dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique – Tramway Ligne 2.....	19
d) Groupement de commandes – Tramway Ligne 2.....	19
Éclairage public.....	21
a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2022 pour le réseau d'éclairage public	21
Gaz.....	22
a) Rapport du contrôle des concessions gaz au titre de 2019	22
b) Signatures de contrats de concession GRDF	22
Communications diverses	23
Questions diverses	23

Annexes	24
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du rapport du Comité syndical du 07 octobre 2021.....	25
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Décisions prises en application de la délibération 2020-39.....	32
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Délibérations prises en application de la délibération 2020-40.....	34
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Convention constitutive du groupement des commandes SDRIVE.....	36
5 - FINANCES	
Ajustement AP/CP budgets 2021/2022	43
6 - FINANCES	
Décision modificative n°1 pour 2021 - budget principal	71
7 - FINANCES	
Décision modificative n°1 pour 2021 - budget annexe PCRS	107
8 - FINANCES	
Délibération pour engagement des dépenses d'investissement (budget provisoire)	132
9 - FINANCES	
Délibération pour engagement des dépenses d'investissement (budget annexe PCRS provisoire).....	134
10 - ÉLECTRICITÉ	
Programme de travaux d'électrification 2021.....	136
11 - ÉLECTRICITÉ	
Programme prévisionnel de travaux d'électrification 2022.....	146
12 - ÉLECTRICITÉ	
Glossaire des programmes et sous-programmes	151
13 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Carte des collectivités adhérentes.....	154
14 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Carte des EPCI adhérentes.....	156
15 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Programmes prévisionnels des travaux d'éclairage public 2022.....	158
16 - GAZ	
Carte des communes adhérentes	161

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 09 décembre / 10h30

A

- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- ALEC :** Agence locale de l'énergie et du climat
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale

- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de paiement
- CPTE :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Etablissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACÉ :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquéfié
- GNV :** Gaz Naturel pour Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- IRVE :** Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCCFE :** Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- TDCFE :** Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté



Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 7 octobre 2021

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 7 octobre 2021 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 – Compte rendu du Comité syndical du 7 octobre 2021

b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, vous trouverez en annexe la liste des décisions prises par le Président et les délibérations prises par le Bureau depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cf. Annexe 2 – Tableau de suivi des décisions 2021 – Décisions prises en application de la délibération 2020-39

Cf. Annexe 3 – Tableau de suivi des délibérations 2021 – Délibérations prises en application de la délibération 2020-40

c) Autorisation de lancement d'un marché pour l'élaboration d'un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public

Le Président rappelle qu'en application des décrets n°2021-565 et 2021-566 du 10 mai 2021, les autorités organisatrices de la mobilité des recharges de véhicules électriques et hybrides doivent engager l'élaboration d'un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public avant tout déploiement de nouvelles infrastructures sur leur territoire.

Ce Schéma directeur vise à définir le maillage départemental le plus pertinent des IRVE ouvertes au public en vue de faciliter l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques. L'objectif est de développer une offre de recharge ouverte au public, tout à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés.

Pour ce faire, les syndicats d'énergie, membres de l'entente «Territoire d'énergie Centre Val de Loire» et de la région Grand EST, ont constitué un groupement de commandes d'achat d'une prestation de services pour l'élaboration d'un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sera le coordonnateur au sens du code de la commande publique.

Le Président propose de lancer cette consultation régie par la procédure d'appel d'offre ouvert, sous forme d'un accord-cadre à bon de commande, passé selon la procédure formalisée prévue à l'article L. 2124-2 du code de la commande publique. Cet accord-cadre est un marché à bons de commande en application des articles R2161-2 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Le marché sera conclu avec un montant minimum et sans montant maximum (article R.2162-4). Les bons de commande seront émis par chaque membre.

Ce marché à bons de commande donnera lieu à un allotissement avec :

- un premier lot pour l'animation de la démarche d'élaboration d'un Schéma directeur départemental des IRVE,
- un second lot pour l'élaboration du Schéma directeur départemental des IRVE, complété d'une option pour une déclinaison en Schéma directeur mutualisé (régional).

Les besoins du SIEIL pour ce marché sont les suivants :

- lot n°1 – Animation de la démarche : montant minimum : 10 000 € HT – sans montant maximum,
- lot n°2 – Élaboration du SDIRVE : montant minimum : 40 000 € HT – sans montant maximum,

Le marché sera conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa date de notification.

Il est reconductible deux fois, par période de 12 mois, dans les mêmes conditions.

Conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général de collectivités territoriales, le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer cette consultation dans les conditions présentées ci-dessus, l'autorisation de signer le marché public avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui auront été retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à ces marchés publics.

d) Convention constitutive du groupement d'achat SDIRVE « Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire » et « Territoire d'énergie Grand EST »

Comme le Président vient de l'expliquer, dans le cadre de la consultation pour le SDIRVE, le SIEIL sera coordonnateur de ce groupement de commandes.

Il est donc nécessaire de prévoir la convention de groupement de commandes entre l'ensemble des membres engagés dans cette consultation (TECVL + Grand Est).

Les autres collectivités organisatrices de la recharge VE (membres pilotes) restent pilotes du groupement pour leur territoire. Le Président présente en séance la liste des membres adhérents.

Afin d'être réactif dans ce projet, le Président propose au Comité syndical de donner pouvoir au Bureau du SIEIL pour approuver toutes les décisions définitives d'organisation du groupement et des conditions des marchés qui seront définies au vu des recensements définitifs des besoins des collectivités.

Le Comité syndical sera informé de toute décision afférente à l'organisation du marché.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'organisation de ce groupement de commandes au sens de l'article L2113-6 du code de la commande publique, d'être désigné coordonnateur du groupement, de valider la convention constitutive telle que présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, de donner délégation au Bureau pour décider des conditions définitives d'organisation du groupement et des conditions de chaque marché ainsi que l'autoriser à signer et à exécuter la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Cf. Annexe 4 – Convention constitutive du groupement de commandes SDRIVE

2 Finances

a) Ajustement et création d'Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Budgets 2021 et 2022 :

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2021 pour les dépenses et les recettes des compétences Electricité et Eclairage Public gérées en Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier les montants des AP ainsi que la répartition des CP afin :

- > d'ajuster les CP ouverts sur le budget 2021 à travers une décision modificative (n°1),
- > de prévoir les CP ouverts au budget provisoire de 2022.

1/ Ajustement des Autorisations de Programme existantes :

Au vu des sommes réalisées et restant engagées à ce jour, les montants des AP ont été révisés comme suit, en dépenses et en recettes (le détail par programme pour chaque AP est précisé en annexe).

> En dépenses :

Référence de l'AP			Variation montants AP proposée	Révision durée AP	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2018	2 839,68	/	Cette AP sera clôturée en dépenses et recettes après le vote du Compte administratif 2021
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	52 698,75	+ 1 an	L'ensemble des dépenses relatives à ce programme ne sera pas réalisé au 31/12/2021. Il convient donc de prolonger la durée de l'AP, de réviser son montant à hauteur des engagements restants et d'ajuster les CP de 2022.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	- 326 839,71	/	Ces AP sont révisées au regard des programmes lancés.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	139 000,00	/	
ÉLECTRICITÉ	FONDS DE CONCOURS	2019	10 000,00	/	Il convient d'ajuster l'AP à hauteur des fonds de concours attribués au titre de l'année 2019.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2018	- 136 041,38	/	Ces AP sont révisées au regard des programmes lancés. Elles seront clôturées après le vote du Compte Administratif 2021.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	- 315 710,88	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	40 000,00	/	Cette AP est révisée au regard des programmes lancés.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	200 000,00	/	Cette AP est révisée suite à des nombreux vols de câbles qui ont dû être remplacés pour mener à terme les programmes.

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés, permettant de diminuer le CP 2021 de - 1 485 949,48 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. Ces crédits sont différés sur les CP des années suivantes.

> **En recettes :**

Référence AP			Variation montants AP proposée	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2016	42 809,45	Montants ajustés au vu des recettes titrées en 2021 sur ces programmes.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2017	- 42 796,21	
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	55 834,97	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2018	- 13 065,54	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	61 698,30	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	150 440,71	

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés en recettes également, permettant de diminuer le CP 2021 de - 1 262 996,65 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. La perception de ces recettes est différée sur les CP des années suivantes.

2/ Ajustement des Crédits de Paiement (pour les Autorisations de Programme existantes) :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement sont précisés comme suit :

- > En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 3 juin 2021,
- > En « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- > En « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

NB : La décision modificative n°1 prend en compte ces ajustements pour 2021 et le budget provisoire pour 2022 intégrera les CP pour 2022.

3/ Création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2022 :

Les AP d'intervention concernent les ensembles de programmes votés chaque année par le Comité syndical pour les compétences Électricité et Éclairage Public, pour les travaux sur les réseaux et les fonds de concours.

Au titre de 2022, il vous est proposé de voter les montants d'AP suivants, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2022 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Montants		Durée d'AP
	Dépenses	Recettes	
ELEC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022	17 000 000	7 797 000	3 ans
ELEC - FONDS DE CONCOURS - 2022	250 000	/	
EP - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022	3 900 000	1 421 000	

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- > **approuver** les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme suivantes et conformément aux tableaux présentés :

En dépenses :

- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018 : **+ 2 839,68 €**
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 : **+ 52 698,75 €**
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 : **- 326 839,71 €**
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 : **+ 139 000,00 €**
- ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2019 : **+ 10 000,00 €**

• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2018 :	- 136 041,38 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2019 :	- 315 710,88 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2020 :	+ 40 000,00 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2021 :	+ 200 000,00 €

En recettes :

• ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 :	+ 42 809,45 €
• ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 :	- 42 796,21 €
• ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2019 :	+ 55 834,97 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2018 :	- 13 065,54 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2019 :	+ 61 698,30 €
• ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2020 :	+ 150 440,71 €

> **approuver** la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical.

> **approuver** la création des Autorisations de Programme pour les durées et montants rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe de la présente délibération :

- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2022
- ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS – 2022
- ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2022

> **approuver** la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition jointe dans l'annexe.

Textes de référence :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,
Vu l'instruction de la M14,*

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération n°2020-79 du Comité syndical du 15 décembre 2020 portant sur l'ajustement et la création des AP/CP pour 2020 et 2021,

Vu la délibération n°2021-42 du Comité syndical du 3 juin 2021 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2021.

Cf. Annexe 5 – Ajustement AP/CP budgets 2021/2022

b) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2021 – Budget Principal

Le Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2021 avec une décision modificative n°1 du Budget Principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté au Comité syndical d'octobre 2017).

En effet, l'ajustement des AP et des CP correspondants entraîne une variation pour les Crédits de Paiement 2021 :

- > Dépenses : - 1 485 949,48 €,
- > Recettes : - 1 262 996,65 €.

Par ailleurs, il convient de prévoir l'ajustement de certaines dépenses inscrites au budget 2021 au regard des niveaux de réalisation anticipés d'ici la fin de l'exercice.

Il convient également d'inscrire des crédits pour l'acquisition d'un appartement en rez-de-chaussée de l'immeuble occupé par le SIEIL, afin de le transformer en bureaux.

Des crédits sont également ajoutés pour permettre la régularisation d'écritures comptables préalablement au passage à l'instruction comptable M57 qui interviendra au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

Voici, ci-dessous, en synthèse et par chapitre, les inscriptions relatives à la décision modificative n°1 pour 2021.

1/ MOUVEMENTS RÉELS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : + 400 500 €

- > **Chapitre 013 – Atténuations de charges** : + 4 500 €,
- > **Chapitre 70 – Produit des services** : - 9 000 €, correspondant à une diminution de la prévision des charges de personnel qui seront refacturées en fin d'exercice au budget annexe PCRS,
- > **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : + 405 000 €, correspondant aux sommes réalisées à ce jour, principalement au titre des redevances versées par Enedis dans le cadre de la concession.

Dépenses réelles de fonctionnement : + 400 500 €

- > **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** : + 400 500 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement (hors emprunt d'équilibre) : - 862 496,65 €

- > **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : - 1 262 996,65 €, correspondant aux ajustements des recettes gérées en AP/CP (cf. délibération présentée au présent Comité),
- > **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** : + 400 500 €.

Dépenses réelles d'investissement : - 862 496,65 €

- > **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers** : + 116 681,64 € pour permettre la passation d'écritures de régularisation préalables au passage à l'instruction comptable M57, au plus tard au 1^{er} janvier 2024,
- > **Chapitre 204 – Subventions versées** : - 295 938,24 €, au titre des ajustements des AP/CP,
- > **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** : - 630 718,23 €, dont :
 - > - 800 718,23 € au titre des ajustements des AP/CP,
 - > + 170 000 € pour l'acquisition d'un appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble du SIEIL qui sera transformé en bureaux,
- > **Chapitre 23 – Immobilisations en cours** : - 389 293,01 €, au titre des ajustements des AP/CP,
- > **Chapitre 020 – Dépenses imprévues** : + 336 771,19 €.

		DÉPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
		Chapitres	Montants DM n°1 - 2021	Chapitres	Montants DM n°1 - 2021
FONCT.	023 - Virement à la section d'investissement		400 500,00 €	013 - Atténuations de charges	4 500,00 €
				70 - Produits des services	- 9 000,00 €
				75 - Autres produits de gestion courante	405 000,00 €
	Sous-Total Dépenses Fonctionnement		400 500,00 €	Sous-Total Recettes Fonctionnement	400 500,00 €
INVEST.	10 - Dotations et fonds divers		116 681,64 €	13 - Subventions d'investissement reçues	- 1 262 996,65 €
	204 - Subventions d'équipements versées		- 295 938,24 €	021 - Virement de la section fonctionnement	400 500,00 €
	21 - Immobilisations corporelles		- 630 718,23 €		
	23 - Immobilisations en cours		- 389 293,01 €		
	020 - Dépenses imprévues		336 771,19 €		
	Sous-Total Dépenses Investissement		- 862 496,65 €	Sous-Total Recettes Investissement	- 862 496,65 €
TOTAL		- 461 996,65 €	TOTAL	- 461 996,65 €	

2/ MOUVEMENTS D'ORDRE :

Sans objet.

3/ AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE :

Il n'est pas nécessaire d'ajuster l'emprunt prévisionnel qui reste fixé à 3 500 000 €, montant réellement emprunté en début d'exercice.

4/ SYNTHÈSE :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Propositions nouvelles	400 500,00 €	400 500,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	400 500,00 €	400 500,00 €
	<i>dont mouvements réels</i>	400 500,00 €	400 500,00 €
	<i>dont mouvements d'ordre</i>	- €	- €
Investissement	Propositions nouvelles	286 681,64 €	400 500,00 €
	Ajustements AP/CP	- 1 149 178,29 €	- 1 262 996,65 €
	Ajustement Emprunt nouveau		- €
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	- 862 496,65 €	- 862 496,65 €
	<i>dont mouvements réels</i>	- 862 496,65 €	- 862 496,65 €
	<i>dont mouvements d'ordre</i>	- €	- €
	TOTAL GENERAL (a+b)	- 461 996,65 €	- 461 996,65 €
<i>dont mouvements réels</i>	- 461 996,65 €	- 461 996,65 €	
<i>dont mouvements d'ordre</i>	- €	- €	

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°1 de l'exercice 2021 pour le budget Principal (conformément à la maquette budgétaire annexée), équilibrée en dépenses et en recettes :

> en section de fonctionnement : **+ 400 500,00 €**

> en section d'investissement : **- 862 496,65 €**

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2322-1,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération n°2020-79 du Comité syndical du 15 décembre 2020 portant sur l'ajustement et la création des AP/CP pour 2020 et 2021,

Vu la délibération n°2021-15 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Vu la délibération n°2021-42 du Comité syndical du 3 juin 2021 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2021,

Vu la délibération n°2021-43 du Comité syndical du 3 juin 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021.

Cf. Annexe 6 - Décision modificative n°1 pour 2021 - Budget Principal

c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2021 - Budget annexe PCRS :

Le Président explique que la crise sanitaire qui a débuté en 2020 a eu pour effet de ralentir les relevés des données et continue d'avoir un impact important pour l'activité et les recettes du service PCRS en 2021, notamment en termes de ventes de produits et d'adhésion au service des collectivités membres. Enfin, il convient également de rappeler que la réglementation a prolongé les échéances obligatoires imposant aux collectivités de se doter d'un plan de corps de rue simplifié : mise en place en 2026 pour les communes urbaines (contre 2019 initialement) et en 2031 pour les communes rurales (contre 2026 initialement).

Au vu de ces éléments, le SIEIL doit anticiper une baisse des recettes prévisionnelles (cotisation des collectivités adhérentes et prestations réalisées par le service PCRS) et réviser en contrepartie la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Au titre de l'exercice 2021, il est proposé d'augmenter le montant à verser pour équilibrer le budget de + 78 000 €, soit un total pour 2021 de 202 700 €.

À ce jour, les montants versés au titre de la subvention d'équilibre sont les suivants :

	Montant total de la subvention Version initiale	Ajustement CA 2020 + DM n°1 de 2021	Montant total de la subvention Version après ajustement
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	+ 48 033,27 €	241 533,27 €
Exercice 2021	79 500 €	+ 123 200,00 €	202 700,00 €
TOTAL	577 500 €	+ 150 726,81 €	728 226,81€

Il convient de noter que cette subvention d'équilibre a un caractère exceptionnel et est prévue initialement pour une durée de 3 ans, mais devra être prolongée afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe et la prise en charge des dépenses de fonctionnement du budget. Les éléments seront présentés dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire pour 2022.

Le projet de Décision Modificative n°1 pour le budget annexe 2021 est proposé comme suit :

MOUVEMENTS RÉELS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de Fonctionnement : - 9 000 €

- > **Chapitre 70 – Produit des services** : - 69 000 €, correspondant à une diminution des recettes initialement prévue pour les prestations réalisées par le service PCRS,
- > **Chapitre 74 – Dotations et participations** : - 18 000 €, correspondant à une suppression des recettes attendues au titre des cotisations des collectivités membres en 2021,
- > **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** : + 78 000 €, correspondant à une augmentation de la subvention versée par le budget principal au budget annexe PCRS (voir paragraphe ci-dessus).

Dépenses réelles de Fonctionnement : - 9 000 €

- > **Chapitre 012 – Charges de personnel** : - 9 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

SYNTHÈSE

	DÉPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
	Chapitres	Montants DM n°1 - 2021	Chapitres	Montants DM n°1 - 2021
FONCT.	Chapitre 012 – Charges de personnel	- 9 000,00 €	Chapitre 70 – Produits divers	- 69 000 €
			Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	- 18 000,00 €
			Chapitre 77 – Produits exceptionnels	78 000,00 €
	Sous-Total Dépenses Fonctionnements	- 9 000,00 €	Sous-Total Recettes Fonctionnement	- 9 000,00 €
INVEST.		- €		- €
	Sous-Total Dépenses Investissement	- €	Sous-Total Recettes Investissement	- €
TOTAL	- 9 000,00 €	TOTAL	- 9 000,00 €	

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour :

> **adopter** cette décision modificative n°1 de l'exercice 2021 pour le budget annexe du PCRS (conformément à la maquette budgétaire annexée), équilibrée en dépenses et en recettes :

- > en section de fonctionnement : - 9 000 €
- > en section d'investissement : 0 €

> **approuver** la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2021, en application de l'article L2224-2 du CGCT, pour un montant total révisé de 728 226,81 € et détaillé comme suit :

- > 2019 : de 304 500 à 283 993,54 € (montant arrêté au compte administratif de 2019)
- > 2020 : de 193 500 € à 241 533,27 € (montant arrêté au compte administratif de 2020)
- > 2021 : de 79 500 € à 202 700 €.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1 et L2224-2,

Vu l'instruction de la M4,

Vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création du budget annexe PCRS,

Vu la délibération n°2021-19 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe PCRS.

Cf. Annexe 7 - Décision modificative n°1 pour 2021 - Budget annexe PCRS

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 - Budget Principal :

Le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2022, et au plus tard le 15 avril 2022.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Il est également rappelé que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme d'engagement ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal du SIEIL sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- > À 25 % des dépenses d'investissement des budgets primitifs de 2021 - hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- > À 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2022,
- > À 100 % des crédits de paiements ajustés lors du présent Comité syndical (en lien avec la décision modificative n°1 de 2021 du budget principal du SIEIL) - géré en AP/CP.

Il est proposé au Comité syndical :

- > **d'autoriser** le Président du SIEIL ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2022 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé,
- > **d'inscrire** au budget 2022 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Textes de référence :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier l'article L1612-1 du CGCT,
Vu l'instruction de la M14,
Vu la délibération du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal,
Cf. Annexe 8 – Délibération pour engagement des dépenses d'investissement (budget provisoire)*

e) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022 – Budget annexe PCRS :

Le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2022, et au plus tard le 15 avril 2022.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe PCRS sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- > À 25 % des dépenses d'investissement des budgets primitifs de 2021 – hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- > À 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2022.

Il est proposé au Comité syndical :

- > **d'autoriser** le Président du SIEIL ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2022 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé,
- > **d'inscrire** au budget 2022 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Textes de référence :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier l'article L1612-1 du CGCT,
Vu l'instruction de la M4,
Vu la délibération du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe PCRS,
Cf. Annexe 9 – Délibération pour engagement des dépenses d'investissement (budget annexe PCRS provisoire)*

3 Électricité

a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021 et 2022 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président fait part des modifications apportées sur les programmes de travaux 2021 sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 30 juin 2021.

Le Président explique que dans le cadre du développement du futur logiciel de suivi des opérations et pour une meilleure cohérence avec les codifications et appellations du FACE, à compter de 2022, les programmes seront répartis en trois grandes catégories : FACE, Enedis et SIEIL. Les programmes actuels deviendront des sous-programmes et seront renommés avec les mêmes codifications que celles du FACE (*voir glossaire en annexe*).

Concernant l'enveloppe allouée aux travaux 2022, conformément au rapport d'orientation budgétaire de 2020 du 14 octobre 2019 et pour maintenir la capacité de financement du SIEIL, le montant total des autorisations de programmes est de 17 millions d'euros.

Le Président présente les listes prévisionnelles des travaux 2022 sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 20 octobre 2021.

Le Président précise que les sous-programmes de dissimulation 2022 sont complets. Les autres sous-programmes seront complétés lors des prochaines CPTÉ pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE et les capacités financières du SIEIL.

Le Président rappelle que :

- les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme 2022 T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ce sous-programme s'équilibre en recettes et en dépenses ;
- les sous-programmes d'extension E et AE (ancien EF), de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Ces listes ont été soumises à la validation du Bureau du 10 novembre 2021.

Cf. Annexe n° 10 – Programmes de travaux d'électrification 2021

Cf. Annexe n° 11 – Programmes prévisionnels de travaux d'électrification 2022

Cf. Annexe n° 12 – Glossaire des programmes et sous-programmes.

b) Autorisation de lancement d'accord-cadre pour les travaux d'électrification 2022-2025

Le Président explique que les accords-cadres d'études et de travaux d'électrification arrivent à leur terme le 30 juin 2022. Il est donc nécessaire de relancer une consultation.

Cette consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert conformément à l'article R. 2124-2 du code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre pour les travaux d'électrification.

Cet accord-cadre prendra effet au 01 juillet 2022 et ce jusqu'au 30 juin 2025 selon les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique,
- Alloté en 6 lots financiers identiques mono-attributaire pour chaque lot conformément aux articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du code de la commande publique,

- Avec un montant minimum de 3 000 000 € HT et un maximum de 15 000 000 € HT par lot soit un marché total de 18 000 000 € HT minimum et 90 000 000 € HT maximum pour les 6 lots sur 3 ans sur l'ensemble du territoire du SIEIL.

Conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer cette consultation dans les conditions présentées ci-dessus, l'autorisation de signer l'accord-cadre avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui auront été retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à cet accord-cadre.

c) Participation à la dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique - Tramway Ligne 2

Le Président explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne 2 du tramway, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE a sollicité le SIEIL pour dissimuler 3 200 mètres de réseau de distribution publique d'énergie électrique : Avenue de la République (entre la Rue Jacques Monod et la Rue des Barilliers) et Route de Bordeaux - RD910 (entre la Rue de la Fourbisserie et l'Allée des Genêts) sur la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS et Route de Bordeaux - RD910 (entre le Boulevard de Chinon et la Rue de la Fourbisserie) sur la commune de JOUE-LES-TOURS.

Pour s'insérer dans le planning général du tramway, les travaux de dissimulation des réseaux doivent débiter au troisième trimestre 2022 et se poursuivre sur le premier semestre 2023. Le SIEIL ayant été sollicité le 4 octobre 2021, cette opération n'est actuellement pas budgétée.

Le Président précise que pour des raisons de coordination entre les déplacements et la dissimulation du réseau de télécommunication, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE en conserve la maîtrise d'ouvrage.

Quant au réseau d'éclairage public, il sera entièrement renouvelé dans le cadre du projet d'aménagement de la ligne 2 du tramway.

À ce stade du dossier, le SIEIL estime le coût global de la dissimulation du réseau électrique à environ 1,4 million d'euros HT. Les études préliminaires sont en cours et permettront d'obtenir une enveloppe plus précise.

Au vu du montant estimé, qui représente l'équivalent du sous-programme 2022 G (dissimulation sur fonds propres du SIEIL), de la typologie de cette opération non budgétée et des capacités budgétaires du syndicat, le Président propose que cette dissimulation soit considérée comme une demande hors programme et que conformément au cas n°9 de la délibération n°2021-68 du Comité syndical du 07 octobre 2021, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE participe à hauteur de 80% du montant HT de cette dissimulation.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur les propositions susvisées.

d) Groupement de commandes - Tramway Ligne 2

Le Président explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne 2 du tramway, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE a proposé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics et privés concernés de mettre en place un groupement de commandes pour les tranchées techniques, la maîtrise d'œuvre pilote OPC, la coordination hygiène et sécurité (SPS) et la signalisation de chantier.

Actuellement le SIEIL est concerné par les dissimulations du réseau de distribution publique d'énergie électrique : Avenue de la République (entre la Rue Jacques Monod et la Rue des Barilliers) et Route de Bordeaux - RD910 (entre la Rue de la Fourbisserie et l'Allée des Genêts) sur la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS et Route de Bordeaux - RD910 (entre le Boulevard de Chinon et la Rue de la Fourbisserie) sur la commune de JOUE-LES-TOURS.

Le coût des quotes-parts des travaux pour lesquels le SIEIL a la maîtrise d'ouvrage n'a pas encore été évalué avec précision à ce stade du dossier. Il est estimé par le SIEIL à 700 000 € HT. De même, la convention du groupement de commandes n'est pas encore finalisée par les membres du groupement.

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, désignée comme le coordonnateur de ce groupement pour les travaux, conformément aux articles L21213-6 et L21213-7 du code de la commande publique, propose que, conformément à l'article L.1414-3 du CGCT, la CAO compétente soit la sienne et que le SIEIL y soit représenté avec voix consultative.

Vu les articles L. 21213-6 et L. 21213-7 relatifs au code de la commande publique, l'article L.1414-3 du CGCT et les délibérations du SIEIL n°2020-39 et n°2020-40 du 10 septembre 2020, le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter :

- que le SIEIL adhère à ce groupement de commandes,
- que le coordonnateur du groupement soit TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
- que la CAO compétente soit celle de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
- que le SIEIL y soit représenté avec voix consultative et désigne les quatre vice-Présidents en charge de la compétence électricité pour le représenter, en fonction des disponibilités auprès de la Commission de Tours Métropole Val de Loire,
- de donner délégation au Bureau pour valider la convention de groupement de commandes dès qu'elle sera définitivement arrêtée ou tout autre document en lien avec ce groupement,
- de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer et exécuter la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux susvisés ainsi que tous les documents afférents à ce groupement.

4 Éclairage public

Le Président rappelle qu'à ce jour 189 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL soit 49 178 points lumineux.

Cf. Annexe 13 – Carte des collectivités adhérentes à la compétence éclairage public

Cf. Annexe 14 – Carte des EPCI adhérentes à la compétence éclairage public

a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2022 pour le réseau d'éclairage public

Le Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2022 Y, de renouvellement 2022 W, d'extension 2022 Z sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage Public (CPTEP) réunie le 20 octobre 2021. Les programmes seront complétés lors de la prochaine CPTEP de février 2022.

Les programmes de modernisation des sources lumineuses 2022 WS et de renouvellement consécutif à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au présent dossier du Comité syndical.

Cf. Annexe 15 – Programmes prévisionnels des travaux d'éclairage public 2022

Glossaire des programmes

TYPOLOGIE		FINANCEMENT
RENOUVELLEMENT		
W	Travaux de renouvellement des réseaux d'éclairage public et points lumineux anciens	SIEIL – Collectivité adhérente
RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE		
WM	Travaux de renouvellement consécutifs à une intervention de maintenance	SIEIL – Collectivité adhérente
MODERNISATION DES SOURCES LUMINEUSES		
WS	Travaux de renouvellement des sources lumineuses	SIEIL – Collectivité adhérente
DISSIMULATION		
Y	Dissimulation du réseau d'éclairage public	SIEIL – Collectivité adhérente
EXTENSION		
Z	Extension du réseau d'éclairage public	SIEIL – Collectivité adhérente
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MISE EN LUMIÈRE		
ML	Travaux de mise en lumière de bâtiments ou monuments	SIEIL – Collectivité adhérente

5 Gaz

À ce jour, 115 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL pour 113 concessions accordées.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (41 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

Cf. Annexe 16 - Carte des communes adhérentes à la compétence gaz

a) Rapport du contrôle des concessions gaz au titre de 2019

Le Président présente aux délégués le rapport du contrôle des concessions gaz pour l'exercice 2019.

La version intégrale du rapport est accessible et téléchargeable sur le site internet du SIEIL et a été remise aux délégués sous format PDF.

Une synthèse de 4 pages sous format papier sera prochainement transmise aux délégués.

Les fiches par communes seront mises en ligne sur le site internet du SIEIL courant janvier 2022.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le rapport du contrôle des concessions gaz pour l'exercice 2019.

b) Signatures de contrats de concession GRDF

Lors de sa dernière séance, le Comité syndical a délibéré favorablement au renouvellement des contrats des concessions historiques de GRDF pour les communes de Descartes, Larçay, Montbazou et Perrusson.

Les contrats de concession devant être signés par les deux parties contractantes, la signature officielle des contrats se fera à la fin du Comité syndical entre le représentant de GRDF et le Président du SIEIL.

Les délégués des communes concernées seront invités à se joindre aux signataires pour cet instant qui marque la confiance renouvelée de l'Autorité concédante au concessionnaire pour 30 ans et à l'avenir du gaz vert en réseaux.

6 Communications diverses

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

- > **Jeudi 3 février 2022** – 14h30 Comité syndical
- > **Jeudi 9 juin 2022** – 9h30 Comité syndical
- > **Mardi 11 octobre 2022** – 14h30 Comité syndical
- > **Jeudi 8 décembre 2022** – 9h30 ROB – 10h30 Comité syndical

Le Président rappelle que le quorum, **soit au moins 162 délégués présents**, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

7 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, [page d'accueil > onglet «prochain Comité syndical»](#).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU RAPPORT DU COMITÉ SYNDICAL DU 07 OCTOBRE 2021

Annexe 1

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 29 septembre, se sont réunis à quatorze heures trente, en séance publique à l'espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 163 présents sur 323 membres en exercice et 8 pouvoirs comptabilisés soit 171 votants, le Président ouvre la séance à 14 heures 30.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués que la convocation dématérialisée est une obligation réglementaire et qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL, via le logiciel Ixconvocation. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Le Président remercie les vice-Présidents et délégués présents, Madame WACONGNE, payeuse départementale, les entreprises Enedis, GRDF, Orange et Enedis et les conseillers départementaux, le personnel du SIEIL ainsi que le personnel de l'espace Malraux.

Monsieur Patrick GOUJON, délégué de la commune de Ballan-Miré est désigné secrétaire de séance.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 3 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Comité syndical du 3 juin 2021.

b) Compte rendu de l'exercice de délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°20230-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020 donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, le Président précise que la liste des décisions prises par le Président et la liste des délibérations prises par le Bureau du 26 mai 2021 sont jointes en annexe du dossier du Comité syndical.

c) Présentation du rapport d'activité 2020

Le Président présente aux délégués le rapport d'activité du SIEIL pour l'exercice 2020 et précise qu'il sera prochainement transmis aux collectivités et consultable sur le site internet du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le rapport d'activité du SIEIL pour 2020, tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'activité pour l'année 2020 tel qu'il vient d'être présenté en séance approuve ce rapport d'activité 2020.

2 - ÉLECTRICITÉ

Le Président cède la parole à Messieurs Sébastien CLÉMENT et Patrick MICHAUD, vice-Présidents en charge de l'électricité - concession.

a) Dotation FACE

Monsieur Sébastien CLÉMENT fait part des dotations prévisionnelles 2021 du CAS FACE reçues en mars 2021.

Dans le cadre du plan de relance, le SIEIL a sollicité une dotation pour le sous-programme spécifique de sécurisation plan de relance (SP). Ce sous-programme fait l'objet d'une liste de dossiers préétablie. Ils doivent être démarrés en 2021 et soldés au plus tard en 2022. Le FACE a accordé au SIEIL en mai 2021 une dotation supplémentaire de 250 000 € au titre du Plan de relance national.

Il précise que le total des dotations 2021 est en augmentation de 1,08%, soit +51 000,00 € par rapport aux dotations 2020. Cette augmentation s'explique par l'apport du nouveau sous-programme de sécurisation dans le cadre du plan de relance (SP). Sans l'apport de ce sous-programme, la dotation 2021 aurait été en diminution de -4,23 %.

La dotation pour le sous-programme de renforcement (AB) continue à diminuer chaque année. La dotation pour le sous-programme extension (EF), étant liée mathématiquement à celle des renforcements, diminue également, mais plus fortement qu'en 2020.

En 2021, afin d'en faciliter la gestion, les sous-programmes de sécurisation fils (S) et fils nus de faibles sections (SC) sont regroupés en un seul sous-programme de sécurisation des fils nus (SN). Après une hausse en 2020, le FACE a diminué cette dotation pour 2021.

Le sous-programme de dissimulation (C), considéré comme esthétique, est à nouveau en légère augmentation.

Le vice-Président ajoute que ces dotations sont intégrées au budget et définissent les programmes de travaux votés au Bureau.

b) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL

Monsieur Patrick Michaud, vice-Président, rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL ont été validées lors du Comité syndical du 15 octobre 2020 pour une durée limitée au 31 décembre 2021.

Annexe 1

Le vice-Président propose que les niveaux de participation actuels du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les tableaux des règles de participation tels que joints au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL, accepte que les niveaux de participation actuels du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux différents de ceux annexés, peuvent être réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs «bons pour accord» ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux «bons pour accord» ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2021, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la commission de programmation des travaux d'électricité (CPTE) et voté par le Bureau pour le programme 2022 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2022 ou au début 2023 et sera terminée au plus tard en septembre 2023, pour un solde administratif et financier en décembre 2023, ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2023, souligne les précisions apportées aux observations des points 1/Accroissement de la demande d'électricité et 8/Réalisation d'une ZAC/Extension des réseaux BT qui ont donné lieu à interrogation lors de leur mise en œuvre et accepte les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage ainsi que les tableaux des règles de participation et d'intervention tels que joints au dossier du Comité syndical.

c) Règles de participation du SIEIL sur des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication en coordination avec des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

Monsieur Sébastien CLÉMENT rappelle que le Comité syndical du 15 octobre 2020 a reconduit la mise en œuvre d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications et pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2021. Ce fonds de concours ne concerne que les réseaux dit "cuivre" et non les réseaux "Numéricable" ou "fibre".

Les travaux doivent être coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, donc hors extension.

Pour répondre aux contraintes juridiques de ce fonds de concours, lié à la compétence électricité du SIEIL, le génie civil comprend uniquement la réalisation de la tranchée technique et les frais associés, donc hors frais de fourniture et pose de matériels qui sont rattrapés par les collectivités à l'opérateur de télécommunication.

Le vice-Président propose que les niveaux de participation actuels du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées concernant le fonds de concours du génie civil du réseau de télécommunications coordonné avec les travaux électriques dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL, propose que ce fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit jusqu'au 31 décembre 2022, propose que ce fonds de concours puisse être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec une durée de validité limitée jusqu'au 31 décembre 2021 voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, précise que ces chiffrages peuvent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution des coûts de l'opération et/ou de modification du projet, précise aussi que ce fonds de concours n'est attribué qu'aux communes et à Tours Métropole Val de Loire qui se substitue aux communes membre pour la compétence électricité, ajoute que ce fonds de concours n'est garanti aux collectivités que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTE) et voté par le Bureau pour le programme 2022 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux doit débuter dans l'année 2022 ou au début 2023 et sera terminée au plus tard en septembre 2023, pour un solde administratif et financier en décembre 2023, précise que pour les collectivités qui conservent leur maîtrise d'ouvrage durant les travaux, la demande de fonds de concours doit être déposée auprès du SIEIL avant la date de réalisation des travaux, à défaut elle serait irrecevable et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2023.

Monsieur Jacques NOURRY, délégué de la commune de Beaumont-en-Véron demande quelles sont les conditions d'installation de la fibre sur le support existant ou sur un autre support.

Le Président explique que, suite à une nouvelle réglementation liée au aléas climatiques, l'opérateur de la fibre doit demander, au préalable, au gestionnaire des réseaux aériens la résistance des supports. Dans le cas où le support ne peut pas accueillir un autre réseau, l'installateur de la fibre doit implanter un autre poteau. Dans le cas d'effacement des réseaux électricité et télécom, le réseau fibre devra être aussi effacé.

3 - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président cède la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

Le vice-Président rappelle qu'à ce jour 189 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL soit 49 178 points lumineux.

Il indique que la commune de Saint-Martin-le-Beau a transféré la compétence Eclairage public au SIEIL au 1^{er} mai 2021.

Il fait part au Comité syndical du résultat de l'accord cadre pour les nouveaux marchés de travaux neufs éclairage public 2021-2023 attribué par la Commission d'appel d'offre du 15 septembre dernier :

- À l'Entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES TOURAINE/BERRY située à BALLAN-MIRE 37510 – 1 Rue Alfred Kastler, le marché n°2021-14 lot : 1,
- À l'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE située à DESCARTES 37160 – « Les Grouais de Rigny » CS50024, le marché n°2021-15 lot 2,
- À l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE située à JOUE-LES-TOURS 37300 – 6-8 Rue Denis Papin, le marché n°2021-16 lot 3,
- À l'Entreprise LESENS CENTRE VAL DE LOIRE, communicant sous l'identité CITEOS située à JOUELES- TOURS 37300 – 18 Rue de la Liodière, le marché n°2021-17 lot 4,
- À l'Entreprise SPIE CITYNETWORKS SAS située à CHAMBRAY-LES-TOURS 37173 ZA la Charpraie BP 343, le marché 2021-18 lot 5,
- Au groupement CITELUM/ERS MAINE située à COUERON 44220 – ZA Les Hauts de Couëron 1 Rue des Imprimeurs, le marché 2021-19 lot 6.

Cet accord-cadre à bons de commande d'un montant minimum de 300 000 € HT par lot et sans montant maximum, d'une durée de 26 mois à compter de la notification du marché aux titulaires.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public aux communes qui ont transféré la compétence

Le vice-Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public ont été validées lors du Comité syndical du 15 octobre 2020 pour une durée limitée au 31 décembre 2021.

Le Président propose que les niveaux de participation actuels du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des travaux des réseaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les règles de participation telles que jointes au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération n°2020-65 fixant les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public budget du SIEIL, accepte que les niveaux de participation actuels du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des travaux des réseaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints en annexe du dossier du Comité syndical, accepte que ces niveaux de participation puissent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux différents de ceux indiqués dans le tableau annexé au dossier du Comité syndical soient réévalués avec les taux de participation conformes à ceux conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2021, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération, lors de modification du projet, souligne que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la commission de programmation des travaux d'éclairage public (CPTEP) et voté par le Bureau pour le programme 2022 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2022 ou au début 2023 et sera terminée au plus tard en septembre 2023, pour un solde administratif et financier en décembre 2023 et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2023.

b) Convention d'installation d'autres réseaux ou équipements en appuis communs sur le réseau d'éclairage public

Le vice-Président explique que le SIEIL est sollicité pour l'implantation d'autres réseaux ou équipements (fibre optique, vidéoprotection, répéteurs, etc..) en appuis communs sur les supports et luminaires du réseau d'éclairage public.

Il précise que lors de la séance du Comité syndical du 13 juin 2019, une convention type a été approuvée. Cette convention nécessite une révision pour intégrer les conditions de raccordement électrique et les demandes d'autorisation d'accès au réseau d'éclairage public.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à signer ladite convention avec les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation des supports d'éclairage public telle que présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical et autorise le Président à signer celle-ci avec tout demandeur d'installation complémentaire sur le réseau d'éclairage public.

Le Président rappelle que toute intervention doit faire l'objet d'une demande d'accès au réseau et que l'accès aux armoires électriques est réservé aux agents ayant une habilitation. Dans le cas du transfert de la compétence au SIEIL, le syndicat procède systématiquement au verrouillage des armoires.

Annexe 1

4 - GAZ

Le Président cède la parole à Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge du gaz.

Le vice-Président rappelle qu'à ce jour, 115 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL pour 113 concessions accordées. Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GRDF (41 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

a) Concessions historiques GRDF - Communes de Descartes, Larçay, Montbazon et Perrusson

Le vice-Président explique que les concessions historiques de GRDF de Larçay, Montbazon et Perrusson arrivent à leurs termes en 2022 et celle de Descartes en 2023.

Le vice-Président explique que conformément à l'article L.111-53 du Code de l'Énergie, GRDF est la société gestionnaire des réseaux publics de distribution issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par ENGIE (ex GDF-Suez) en application de l'article L.111-57.

En conséquence, les concessions historiques en gaz naturel sont exclues du champ de la mise en concurrence et sont donc automatiquement reconduites avec le gestionnaire historique de réseau de distribution de gaz, GRDF.

Par souci de cohérence avec les délégations de service public mises en concurrence par le SIEIL et pour tenir compte des durées d'amortissement des équipements gaz, le SIEIL proposera à GRDF de signer une nouvelle convention de concession pour les concessions de Descartes, Larçay, Montbazon et Perrusson pour une durée de 30 ans.

Le vice-Président indique que les contrats de concessions comprennent une convention de concession avec un cahier des charges, modèle 2010 validé par notre fédération nationale, la FNCCR.

Il précise que la Commission concessions du SIEIL en a été informée le 21 avril 2021 ainsi que le Comité syndical lors de sa séance plénière du 3 juin 2021.

La Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL) réunie le 26 mai 2021 a émis un avis favorable à la procédure présentée.

Le vice-Président demande au Comité syndical de délibérer favorablement pour les communes de Descartes, Larçay, Montbazon et Perrusson pour la reconduction pour 30 ans des contrats de concessions historiques avec GRDF, la mise en place du cahier des charges 2010 pour ces quatre concessions et l'autoriser à signer les contrats (conventions de concession, cahier des charges et annexes) et tous documents y afférents pour ces communes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, considérant l'avis favorable de la CCSPL du 26 mai 2021, approuve la reconduction pour 30 ans des contrats de concessions historiques avec GRDF pour les communes de Descartes, Larçay, Montbazon et Perrusson, approuve la mise en place du cahier des charges modèle 2010 pour les communes précitées et autorise le Président à signer les contrats (conventions de concession, cahier des charges et annexes) et tous documents y afférents avec GRDF pour ces quatre communes.

Monsieur Jacques NOURRY demande si l'alimentation en gaz GNV pourra être maintenue via les réseaux existants.

Le Président précise que le GNV pourra être acheminé via les réseaux de gaz naturel existants.

b) Plan de financement de subvention d'équilibre

Le vice-Président explique que le Comité syndical, par délibération du 13 juin 2017, a validé le principe d'un plan de financement type pour les communes adhérentes permettant de réaliser des travaux de construction ou d'extension des réseaux de distribution publique de gaz combustible, en cas de calcul de Bénéfice sur Investissement (B/I) inférieur à 0 avec une participation du SIEIL pour 70 % (investissement) et la commune pour 30 % (fonds de concours).

Le vice-Président explique que de nouveaux projets d'extension ont été présentés pour les communes de Beaumont-Louestault (périmètre de la commune déléguée de Beaumont-la-Ronce), Draché et Francueil.

Le vice-Président précise que la société Sorégies a étudié des projets d'extensions de réseaux pour les communes de Beaumont-Louestault, Draché et Francueil et fait le calcul de B/I correspondant.

Ces opérations ne sont pas à l'équilibre et le concessionnaire sollicite une aide de la collectivité (communes et SIEIL) par les subventions d'équilibre suivantes :

	N°SIE	Réseau (m)	Coût travaux	Nombre clients	B/I	Subvention d'équilibre ^{*1}
Beaumont-Louestault ^{*2}	1315-2021	193	21 504 €	7	-0,32	6 805 €
Draché ^{*3}	1314-2021	136	16 535 €	4	-0,52	8 624 €
Francueil ^{*4}	1313-2021	1 105	80 443 €	23	-0,37	28 861 €
	TOTAL	1 434	118 482 €	34		44 290 €
			Communes (Fonds de concours)		30 %	13 287 €
			SIEIL (Investissement)		70 %	31 003 €

^{*1} Montant maximum, net de taxes, des subventions d'équilibre sollicitées par les concessionnaires dont 70% à charge du SIEIL (investissement) et 30 % à charge des communes (fonds de concours).

^{*2} Extension de réseau en centre-bourg pour desservir des logements privés changeant leurs chaudières fuel pour le gaz (chaudières à condensation) dans le cadre de la transition énergétique.

^{*3} Extension de réseau pour desservir des logements privés changeant leurs chaudières fuel pour le gaz (chaudières à condensation) dans le cadre de la transition énergétique.

^{*4} Extension du réseau pour desservir des logements privés et un gîte de 15 pièces changeant leurs chaudières fuel pour le gaz (chaudières à condensation) dans le cadre de la transition énergétique.

Annexe 1

Le vice-Président précise que les communes ont délibéré favorablement pour leur participation.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser les engagements financiers pour les subventions d'équilibre présentées par Sorégies pour les réseaux de distribution publique de gaz combustible pour les communes de Beaumont-Louestault, Draché et Francueil et de l'autoriser à signer avec celles-ci les conventions financières y afférentes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2021, vu la délibération n°2017-51 du Comité syndical du 13 juin 2017 approuvant les nouvelles modalités financières des plans de financement des subventions d'équilibre pour les délégations de service public de gaz, vu les demandes du concessionnaire Sorégies pour obtenir les subventions d'équilibre pour réaliser des travaux d'extension de réseaux de distribution de gaz combustible sur les communes susvisées, vu l'approbation des communes concernées pour leur participation financière à la subvention d'équilibre présentée par le concessionnaire, approuve la proposition de financement des subventions d'équilibre demandées par Sorégies, dans le cadre des délégations de service public de distribution publique de gaz combustible sur les communes susvisées, autorise l'engagement financier du SIEIL pour ces subventions d'équilibre telle que présentées et définit ci-dessus et autorise le Président à signer les conventions financières avec les communes de Beaumont-Louestault, Draché et Francueil et tous documents y afférents.

5 - ENER CENTRE-VAL DE LOIRE

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région toute entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement dynamiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Apport en compte courant d'associés

Le Président explique que la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a opéré une augmentation de capital de 6 millions d'euros décidée lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2020 et validée par délibération du SIEIL le 14 octobre 2019 à hauteur de 2 100 400 euros.

Le calendrier prévisionnel de libération des fonds prévoyait :

- 2 millions d'euros lors de la souscription, les versements ont été constatés le 27 février 2020 (700 000 € pour le SIEIL),
- le solde serait appelé par décision du Conseil d'Administration en 2021 (2 millions d'euros) et 2022 (2 millions d'euros).

Le 2 décembre 2020, le Conseil d'administration a informé ses actionnaires qu'en raison de la crise sanitaire sur 2020, les projets en développement de la SEM avait accusé un retard. En conséquence, les besoins en investissement ont été décalés. Dans ce cadre, les actionnaires ont été informés par courrier du 5 mai 2021 du nouveau calendrier prévisionnel :

- 1^{er} trimestre 2022 : appel de 3 000 000 d'euros (1 050 200 € pour le SIEIL),
- Année 2023 : versement du solde soit 1 000 000 d'euros (350 200 € pour le SIEIL).

Le Président précise qu'en juillet 2021, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été sollicitée pour l'acquisition d'une centrale photovoltaïque de 6,2 MWC, en exploitation depuis 2018 sur la commune de Descartes en Indre-et-Loire.

L'offre non engageante d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été retenue le 14 septembre 2021. La SEM travaille aujourd'hui sur une proposition engageante à restituer le 12 octobre 2021. Si l'offre de la SEM venait à être retenue, elle devrait engager entre 2 500 000 et 3 000 000 d'euros sur le mois de novembre 2021.

Le Président explique que de par sa nature, ce rachat d'actif n'a pas été programmé sur le budget de la SEM en 2021, et il entraîne un besoin de trésorerie pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de l'ordre de 2 000 000 d'euros. Ainsi, la SEM s'est rapprochée de ses deux actionnaires majoritaires, le SIEIL et ENERGIE Eure-et-Loir, afin de réaliser un apport en compte courant d'associés sur le mois de novembre 2021, pour un montant équivalent à l'appel de fonds en capital prévu au 1^{er} trimestre 2022. Les apports du SIEIL et de ENERGIE Eure-et-Loir couvrent le besoin de trésorerie de la SEM sur la fin de l'année 2021.

Les comptes courants d'associés doivent faire l'objet d'une convention réglementée entre les 2 structures.

Il est précisé que les sommes apportées en compte courant d'associés seront transformées en capital social en début d'année 2022.

La convention a pour objet de formaliser les modalités de l'apport, ci-dessous résumés :

- Montant de l'apport : 1 050 200 euros,
- Durée de l'apport en compte courant : 8 mois à compter de la date de versement et au plus tard le 30 juin 2022,
- Taux de rémunération : au taux fiscal en vigueur, payable sur facture le jour de la transformation en augmentation de capital,
- Arrivée au terme de la convention et modalités de transformation en augmentation de capital.

Au vu de la présentation faite des besoins en trésorerie d'EneRCVL et de l'intérêt pour la SEM de faire l'acquisition de la centrale au sol de Descartes, le Président demande au Comité syndical d'accepter d'anticiper l'apport en capital prévu au 1^{er} trimestre 2022, sous la forme d'un apport en compte courant d'associés rémunéré au 4^{ème} trimestre 2021, de valider la convention d'apport en compte courant d'associés entre le SIEIL et la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, de lui donner pouvoir en vue de réaliser l'apport en compte courant et de donner délégation au Bureau du mois de novembre 2021 pour l'approbation de la décision modificative budgétaire.

Annexe 1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, accepte d'anticiper l'accord en capital prévu au 1^{er} trimestre 2022 sous la forme d'un apport en compte courant d'associés rémunéré au 4^{ème} trimestre 2021, approuve la convention d'apport en compte courant d'associés entre le SIEIL et la SEM EneRCVL, autorise le Président à réaliser l'apport en compte courant, donne délégation au Bureau pour l'approbation de la décision modificative budgétaire y afférent et précise que la somme nécessaire sera inscrite au budget du SIEIL.

Monsieur Philippe JAMET, délégué de la commune de Chouzé-sur-Loire, demande depuis quelle date la centrale de Descartes est en production.

Le Président précise que la construction débutera en 2022.

6 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Président informe les membres des dates des Comités syndicaux 2022 :

- jeudi 3 février 2022 – 14h30
- jeudi 9 juin 2022 – 9h30
- mardi 11 octobre 2022 – 14h30
- jeudi 8 décembre 2022 – 9h30

Il rappelle que le Comité syndical du 9 décembre prochain à 9h30 sera dédié au ROB puis au Comité.

Il précise que si la situation sanitaire le permet, les réunions d'information prévues en 2020 seront reprogrammées en 2022.

Le 8 décembre prochain, se déroulera une réunion «mobilités» à l'espace Malraux en partenariat avec l'agence Com'Publics qui œuvre au niveau national à la mise en valeur des projets territoriaux sur ce sujet.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 16h40.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-39 DU 10 SEPTEMBRE 2020 DONNANT DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

Annexe 2

Décisions prises en application de la délibérations 2020-39 du 10 septembre 2020 donnant délégation au Président

N° de la décision	Objet de la décision
2021-13	<u>Administration générale</u> - Avenant à la convention décidant la modification d'un représentant du SIEIL à la commission unique d'attribution des aides au fonds de solidarité pour le logement
2021-14	<u>Administration générale</u> - Renouvellement du marché de location longue durée et prestation de services pour des véhicules thermiques ou hybrides de nouvelle génération et véhicules électriques
2021-15	<u>Administration générale</u> - Attribution du marché travaux neufs EP
2021-16	<u>Administration générale</u> - Attribution du marché de maintenance multitechnique des équipements du SIEIL pour une durée de 3 ans - Montant annuel 23 050 euros
2021-17	<u>Administration générale</u> - Attribution du marché de prestations de services de rédaction, composition graphique et d'impression de documents administratifs et communicants du SIEIL pour une durée de trois ans - Montant annuel 36 520 euros
2021-18	<u>Administration Générale</u> - Attribution du marché pour l'organisation des réceptions pour les Comités syndicaux et réunions - Montant annuel 30 000 euros HT
2021-19	<u>Administration générale</u> - Versement de la subvention 2021 pour l'Amicale du personnel du SIEIL - Montant annuel 3 000 euros

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DÉLIBÉRATIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-40 DU 10 SEPTEMBRE 2020 DONNANT DÉLÉGATION AU BUREAU

Annexe 3

Délibérations prises en application de la délibérations 2020-39 du 10 septembre 2020 donnant délégation au Bureau

N° de la délibération	Objet de la délibération
	Réunion de Bureau du 22 septembre 2021
2021-52	<u>Administration générale</u> - Charte informatique
2021-53	<u>Administration générale</u> - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Agri TourainERgies 37 pour une durée de 3 ans - Montant annuel 10 000 euros
2021-54	<u>Administration générale</u> - Acquisition immobilière - siège administratif - Montant 150 000 euros
2021-55	<u>Administration générale</u> - Consultation sur le projet d'adaptation du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Centre-Val de Loire (S3REnR)
2021-56	<u>Ressources humaines</u> - Création d'un poste d'apprenti(e) - service communication
2021-57	<u>Ressources humaines</u> - Création d'un poste d'apprenti(e) - service contrôle taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) communication
2021-58	<u>Ressources humaines</u> - Création d'un poste d'apprenti(e) - service ressources humaines
2021-59	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise - service éclairage public
2021-60	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'attaché en poste d'attaché principal - responsable service finances et marchés publics
2021-61	<u>Ressources humaines</u> - Modification d'un poste d'attaché en poste d'attaché principal - responsable service des concessions électricité et gaz / TCCFE
2021-62	<u>Électricité</u> - Groupement de commandes - Richelieu - Tranche 1 - Avenue du Québec - SIE 888-2019 et Tranche 2 - Avenue du Québec - SIE 1349-2018
2021-63	<u>Environnement</u> - Transition énergétique - programme 2021 Sobriété énergétique
2021-64	<u>Environnement</u> - Transition énergétique - demande de prolongation du délai d'attribution du fond de concours sobriété énergétique pour la commune de Beaumont-Louestault
2021-65	<u>Environnement</u> - Demande FDC pour l'acquisition d'un véhicule électrique - Joué-lès-Tours - Montant FDC 3 500,00 euros
2021-75	<u>Environnement</u> - Transition énergétique - programme 2021 Sobriété énergétique - Semblançay
2021-66	<u>EneR Centre-Val de Loire</u> - Convention de prestation EneRCVL/SIEIL pour l'accompagnement au développement du projet H2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES SDRIVE

Annexe 4



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE**

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

(Article R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique)

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES «SDRIVE POUR
L'ANIMATION ET L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

**Pouvoir adjudicateur : Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
12-14, rue Blaise Pascal - B.P. 51314
37013 TOURS CEDEX 1
Téléphone : 02.47.31.68.68**

Représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et-Loire, ci-après dénommé : le SIEIL.

PREAMBULE

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec plus de 30 % des émissions de GES du pays (+ 11,8 % entre 1990 et 2017), dont 16 % causées par nos voitures.

La Stratégie nationale bas-carbone fixe des orientations pour atteindre l'objectif de la LOM de fin des ventes des véhicules neufs à énergies fossiles en 2040, et des objectifs intermédiaires d'augmentation de la part des véhicules à faibles et très faibles émissions parmi les ventes de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers.

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public

Pour donner suite à ces dispositifs législatifs, les syndicats :

a) tous membres de l'Entente « **Territoire d'Énergie Centre Val de Loire** »

- SIEIL, Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,
- SIDELC, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir et Cher
- SDEI, Syndicat Départemental d'énergies de Indre
- SDE 18, Syndicat Départemental d'énergies du Cher
- SDE28, Syndicat départemental d'Énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre,
-Etc..

b) Ainsi que les Syndicats de la **région grand EST** :

- SIEM 51, Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne
- FUCLEM, Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse
- Syndicat Départemental d'Énergie du Rhin
- FDEA, Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes
- Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges
- Syndicat départemental d'énergie de Aube SDEA
- Syndicat d'énergies équipements et communication du Jura
- SDED 52, Syndicat départemental d'énergie de Haute Marne -
- SDE 54, Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle
-Ect..

ont souhaité mettre leurs compétences au profit des acheteurs publics (communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux ou mixtes et plus généralement toutes personnes morales de droit public compétentes pour la création d'IRVE) en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'animation et l'élaboration des schémas directeurs pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE :

SIEIL - Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, 12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS CEDEX 1, Ci-après dénommé le coordonnateur,

MEMBRES :

Territoire d'Énergie Centre Val de Loire :

Annexe 4

SIEIL - Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, 12-14 rue Blaise Pascal BP 51314, 37013 TOURS CEDEX 1,

ENERGIE Eure-et-Loir - Syndicat départemental d'énergie d'Eure-et-Loir, 65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE,

SDEI - Syndicat départemental d'énergies de l'Indre, 2 place des Cigarières CS 60218 36000 CHATEAUROUX CEDEX,

SDE18 - Syndicat départemental d'énergies du Cher, 7 Rue Maurice Roy 18021 BOURGES

SIDELC - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie du Loir et Cher, 15 rue Franciade 41034 BLOIS

Syndicat Départemental d'Energie du Rhin, 11 rue du 1er cuirassier 68000 COLMAR

Ci-après dénommés collectivement les membres ou individuellement le membre
(Voir liste en annexe 2 de la présente convention)

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Article 1- OBJET DE L'ACTE CONSTITUTIF

La présente convention a pour objet de constituer un le groupement de commandes « SDIRVE » (ci-après dénommé « le groupement ») sur le fondement des dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique en vigueur pour les besoins définis à l'article 2 de la présente convention et de définir les modalités de son fonctionnement. Il est expressément rappelé que le groupement ainsi constitué n'a pas la personnalité morale.

Article 2 - NATURE DES BESOINS VISES PAR LE PRESENT ACTE CONSTITUTIF

Le groupement objet de la présente convention vise à répondre aux besoins :

l'animation de la concertation des acteurs publics et privés pour la réalisation d'un schémas directeurs des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeable sur le périmètre départemental des membres du groupement de commande

la réalisation d'un schémas directeurs des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeable sur le périmètre départemental des membres du groupement de commande et en option de réaliser un unique schéma directeur dès lors que leurs territoires sont adjacents conformément à l'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des marchés publics, lesquels pourront prendre la forme d'accords-cadres et de marchés subséquents conformément au code de la commande publique en vigueur.

Article 3 - MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est ouvert aux personnes morales de droit public, titulaires de la compétence de création et d'entretien d'IRVE prévue à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dont le siège est situé sur le territoire français métropolitain :

Le schéma directeur peut être réalisé par les intercommunalités et établissements publics, notamment les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ou les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), Les communes qui n'ont pas transféré cette compétence peuvent réaliser un schéma directeur uniquement si elles sont concernées par des configurations spécifiques, telle que l'absence d'AODE ou AOM sur leur territoire.

Article 4- DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

4.1 Désignation du Coordonnateur

Le SIEIL est désigné, coordonnateur du groupement.

4.2 Rôle du Coordonnateur

En vue de réaliser les schémas directeur de IRVE, définis à l'article 2, le SIEIL est chargé, en sa qualité de coordonnateur :

- D'organiser dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique en vigueur l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- De la passation et du suivi de l'exécution des marchés.

En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé, en lien étroit avec les membres :

- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés ;
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par le décret ;
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des candidats ;
- D'assurer la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres ;
- De préparer, conclure, signer et notifier les marchés ;
- De préparer, conclure, signer et notifier les avenants aux marchés ;
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle ;
- De gérer le précontentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés ;
- De transmettre aux membres du groupement, chacun en ce qui le concerne, copie des marchés (actes d'engagement, bordereaux des prix ...) conclus avec les candidats ;
- De tenir à disposition de chacun des membres les informations relatives à l'activité du groupement ;
- D'organiser en lien avec les membres, durant la durée des marchés, une réunion d'information et d'échanges sous divers formats (assemblée plénière, webinaire, ...) associant les candidats et l'ensemble des membres sur les sujets en lien avec l'objet du groupement.

De façon générale, le Coordonnateur s'engage à mettre tout en œuvre pour que les marchés conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs des membres en matière de commande publique.

Article 5- MEMBRES

5.1 Comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué entre les membres du groupement. Celui-ci est chargé de préparer et suivre les missions définies à l'article 5.2 de la présente convention.

5.2 Missions du comité de pilotage

Compte tenu de la connaissance de leurs territoires respectifs, de leur rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergies ou d'autorité organisatrice de la

Annexe 4

mobilité et dans un souci de cohérence globale, les membres du groupement travaillent en concertation avec les acteurs de leur territoire à l'élaboration du schéma directeur des IRVE et pour tous autres actions de communication ou d'information à réaliser sur leurs territoires respectifs pour organiser la concertation public/privé.

Cependant, ils rendent compte à minima une fois par an aux coordonnateurs du groupement des informations générales relatives à l'exécution de l'exécution de leurs marchés.

Article 6- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique en vigueur, la commission d'appel d'offre chargée de l'attribution des marchés est celle du coordonnateur. Des représentants des membres pourront assister avec voix consultatives aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Article 7- MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES

En adhérant au groupement, chaque membre est chargé :

- De communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses propres besoins en vue de la passation des marchés préalablement à l'envoi par le coordonnateur de l'appel public à la concurrence et en vue de finaliser son adhésion au groupement ;
- D'assurer la gestion de la facturation (vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire des marchés ;
- D'effectuer les procédures de cautionnement, de nantissement éventuel et de versement des avances ;
- De régler les éventuelles applications de pénalités.

Article 8- ADHESION AU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses propres règles. Cette décision est notifiée au coordonnateur par le membre et vaut signature de la présente convention constitutive.

L'adhésion d'un nouveau membre ne peut intervenir après le lancement de la procédure de marché, La liste des membres du groupement figurant en annexe 2 est close à la date de lancement du marché.

La procédure d'adhésion est la suivante :

- Demande d'adhésion adressée par écrit (lettre ou courrier électronique) au coordonnateur ;
- Transmission par le coordonnateur au demandeur du présent acte constitutif de groupement et du modèle de délibération ou de décision en vue de l'adhésion au groupement ;
- Transmission par le demandeur de la décision ou de la délibération d'adhésion au groupement valant approbation et signature du présent acte constitutif.

Article 9- RETRAIT D'UN MEMBRE DU GROUPEMENT

Le retrait d'un membre ne peut prendre effet qu'à la fin de l'exécution des marchés auxquels il s'est engagé.

Article 10 - CONSEQUENCES D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE IRVE EN COURS DE MARCHÉS

Dans le cas d'un transfert de compétence entre collectivités (Communes vers EPCI) ou au profit d'un délégataire de service public intégrant la gestion des IRVE, inclus dans un marché du groupement, la collectivité initialement porteuse de la compétence s'engage à :

- Informer la nouvelle entité en charge de la compétence de l'élaboration du Schéma directeur des IRVE
- Informer le coordonnateur du groupement du transfert de la compétence et de la gestion des IRVE, en précisant la date d'effet de ce transfert,
- Transmettre au coordonnateur toutes les informations utiles et indispensables à celui-ci afin de permettre la continuité le schéma directeur des IRVE tel que prévu aux marchés (dénomination de la nouvelle entité en charge de la compétence, adresse du siège social, coordonnées téléphoniques, numéro SIRET, ...).

Article 11 - MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Toute modification du présent acte constitutif, à l'exception du retrait des membres ou de l'adhésion d'un nouveau membre et notamment de la mise à jour de la liste des membres que ce retrait ou cette adhésion implique, doit faire l'objet d'un avenant préalable.

Les modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions respectives seront notifiées au coordonnateur. La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 12 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coordonnateur du groupement est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés.

La répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière annuelle entre le coordonnateur et les membres pilotes.

Les membres pilotes se réservent le droit d'être indemnisés des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière des membres présents sur leur territoire. Dans ce cas, cette participation donne lieu à une convention spécifique librement fixée par chaque membre pilote envers ses propres collectivités adhérentes et envers chacune des autres personnes morales.

Article 13 - DUREE DE L'ACTE CONSTITUTIF

Le présent acte constitutif entre en vigueur à compter de sa signature, il prendra fin à l'achèvement des prestations d'animation et élaboration du schéma directeur des IRVE

Article 14 - RESILIATION

Le présent acte constitutif sera résilié de plein droit en cas de disparition du besoin de mutualisation

La résiliation prend effet dans un délai minimum de six (6) mois à compter de la date d'envoi du courrier de résiliation.

Cette résiliation ne pourra pas intervenir avant la fin d'un marché en cours d'exécution.

Article 15 - CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte constitutif relèvera de la compétence de la juridiction administrative d'ORLEANS.

Article 16 - ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de délibération à utiliser pour l'adhésion d'une personne morale de droit public au groupement de commandes.

Annexe 2 : Liste des membres du groupement

FINANCES

AJUSTEMENT AP/CP

BUDGETS 2021/2022

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP										TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024				
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2016	17 852 825,06	1 814 050,96	11 724,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 776 610,99
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2017	6 534 702,57	11 533 336,38	2 957 531,77	231 236,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,29
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2018	19 633 371,85	6 068 106,69	10 489 908,29	3 006 567,84	68 488,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 371,85
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2019	19 453 213,38	0,00	5 264 403,88	8 832 582,57	5 356 226,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 453 213,38
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2020	19 777 000,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 994 946,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 777 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2021	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 525 700,00	7 098 900,00	5 374 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2016	159 815,68	29 944,79	56 327,94	27 452,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 881,33	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	219 881,33	33 475,70	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 881,33	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	209 898,60	75 502,51	106 468,50	79 025,85	64 506,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2019	250 000,00	0,00	106 468,50	67 266,96	140 733,04	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2016	4 089 628,28	282 669,35	37 066,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2017	4 265 866,78	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2018	5 067 185,07	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	443 354,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 067 185,07	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2019	4 600 000,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2020	3 920 000,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 590,90	1 277 806,35	464 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 920 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2021	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 600,00	2 384 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2016	675 791,03	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2017	785 970,11	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2018	794 711,23	87 176,07	545 975,47	75 401,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 711,23	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2019	478 500,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 500,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2020	340 000,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	
	METHYCENTRE			2020	1 050 000,00	0,00	0,00	600 000,00	50 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	
	TOTAL				150 227 344,02	23 337 529,91	23 882 934,42	21 655 224,21	25 652 967,01	18 184 886,35	6 352 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 227 344,02	

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024			
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2018	2 839 688	0,00	0,00	0,00	0,00	2 839 688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 839 688
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2019	52 698 75	0,00	0,00	0,00	0,00	-79 129,50	131 828,25	0,00	0,00	0,00	0,00	52 698 75
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2020	-326 839 71	0,00	0,00	0,00	0,00	151 200 11	-478 039 82	0,00	0,00	0,00	0,00	-326 839 71
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2021	139 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 269 400 00	-386 300 00	1 794 700 00	0,00	0,00	0,00	139 000 00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2019	10 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 00	0,00	0,00	0,00	10 000 00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 00	0,00	0,00	6 000 00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2018	-136 041 38	0,00	0,00	0,00	-136 041 38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-136 041 38	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2019	-315 710 88	0,00	0,00	0,00	0,00	-315 710 88	0,00	0,00	0,00	0,00	-315 710 88	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2020	40 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 830 73	-550 830 73	0,00	0,00	0,00	40 000 00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2021	200 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 600 00	200 000 00	134 600 00	0,00	0,00	200 000 00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	METHYCENTRE			2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL				-334 053 54	0,00	0,00	0,00	-334 053 54	-1 485 949 48	-782 404 06	1 935 300 00	0,00	0,00	-334 053 54	

Annexe 5

3/ Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHancier PREVISIONNEL DES CP										TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024				
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 775 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 328,57	3 065 867,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 636 211,33	0,00	6 063 106,69	10 489 903,25	3 832 582,52	8 832 582,52	71 328,55	131 828,25	0,00	0,00	0,00	0,00	19 636 211,33
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	19 505 912,13	0,00	0,00	5 264 403,88	8 146 146,09	6 712 600,00	5 277 097,48	6 696 960,18	0,00	0,00	0,00	0,00	19 505 912,13
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 256 300,00	7 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 139 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	0,00	219 881,33	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	79 025,85	64 505,65	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 898,60	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	260 000,00	0,00	0,00	106 468,50	0,00	67 266,96	50 000,00	132 733,04	0,00	0,00	0,00	260 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	87 500,00	118 500,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 405,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	4 931 143,69	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	307 312,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 931 143,69	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 284 285,12	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 037 157,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 284 285,12	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 960 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	2 580 361,63	726 975,62	0,00	0,00	0,00	0,00	3 960 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 403,87	28 040,47	58 517,35	0,00	0,00	0,00	0,00	794 711,23	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	478 500,00	0,00	0,00	13 370,90	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 500,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 538,31	50 778,84	259 687,85	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	
	METHYCENTRE		TOTAL	1 050 000,00	31 161 182,12	23 337 529,91	23 882 934,42	21 655 224,21	24 167 017,53	17 401 482,29	8 287 920,00	0,00	0,00	0,00	149 893 290,48	

Autorisations de programme nouvellement créées

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHancier PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	17 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	17 000 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	112 500,00	250 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00	2 145 000,00	585 000,00	585 000,00	3 900 000,00	
			TOTAL	21 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 020 000,00	7 332 500,00	5 797 500,00	5 797 500,00	21 150 000,00	
TOTAL				171 043 290,48	31 161 182,12	23 337 529,91	23 882 934,42	21 655 224,21	24 167 017,53	25 421 482,29	15 620 420,00	5 797 500,00	5 797 500,00	171 043 290,48	

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RECETTES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 239 871,10	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	66 624,88	0,00	0,00	0,00	8 239 871,10
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 749 851,54	1 672 443,74	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	1 225 040,02	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	5 028 558,46	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 691 180,47	4 561 000,00	0,00	0,00	9 701 080,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522 560,00	4 710 720,00	2 553 720,00	0,00	8 787 000,00
	FONDS DE CONCOURS	2017	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,98	17 105,11	0,00	0,00	0,00	0,00	798 022,67
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	838 173,96	320 279,13	165 078,89	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	650 536,17	285 418,14	0,00	0,00	0,00	1 572 400,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 459 000,00	0,00	0,00	0,00	396 018,59	738 455,93	324 525,48	0,00	0,00	1 459 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	833 000,00	355 000,00	0,00	0,00	1 421 000,00
	TOTAL				61 469 918,16	8 457 473,91	8 978 446,58	11 298 126,44	6 723 626,29	12 654 279,46	10 449 245,48	2 908 720,00	61 469 918,16

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	42 809,45	0,00	0,00	0,00	0,00	42 809,45	0,00	0,00	0,00	42 809,45
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	42 796,21	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 796,21	0,00	0,00	0,00	-42 796,21
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	55 834,97	0,00	0,00	0,00	0,00	55 834,97	0,00	0,00	0,00	55 834,97
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 943 685,19	1 943 685,19	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 800,00	-532 000,00	187 200,00	0,00	0,00
	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	-13 065,54	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 065,54	0,00	0,00	0,00	-13 065,54
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	61 698,30	0,00	0,00	0,00	0,00	61 698,30	0,00	0,00	0,00	61 698,30
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	150 440,71	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 285,35	179 726,56	0,00	0,00	150 440,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 693,42	-237 000,00	-23 693,42	0,00	0,00
	TOTAL				254 921,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 262 956,65	1 354 411,75	163 506,58	254 921,68

3/ Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 282 680,55	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	109 434,33	0,00	0,00	0,00	8 282 680,55
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 707 055,33	1 672 443,74	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	85 308,07	0,00	0,00	0,00	8 707 055,33
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 239 834,97	0,00	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	5 084 393,43	0,00	0,00	0,00	9 239 834,97
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	1 747 495,28	6 504 685,19	0,00	0,00	9 701 080,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 867 360,00	4 178 720,00	2 740 920,00	0,00	8 787 000,00
	FONDS DE CONCOURS	2017	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,98	17 105,11	0,00	0,00	0,00	0,00	798 022,67
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 657 934,46	0,00	346 368,02	838 173,96	320 279,13	152 013,55	0,00	0,00	0,00	1 657 934,46
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 634 098,30	0,00	0,00	636 445,69	650 536,17	347 116,44	0,00	0,00	0,00	1 634 098,30
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 609 440,71	0,00	0,00	0,00	396 018,59	709 170,08	504 252,04	0,00	0,00	1 609 440,71
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 693,42	616 000,00	331 306,58	0,00	1 421 000,00
	TOTAL				61 724 839,84	8 457 473,91	8 978 446,58	11 298 126,44	6 723 626,29	11 391 282,81	11 803 657,23	3 077 226,58	61 724 839,84

Annexe 5

Autorisations de programme nouvellement créées

Compétence	Libellé AP Type	Année de programme 2022	Montant de l'Autorisation de Programme	Echéancier prévisionnel des CP										
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	7 797 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00	4 680 000,00	1 947 000,00	7 797 000,00		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00		
	TOTAL		9 218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 383 000,00	5 533 000,00	2 302 000,00	9 218 000,00		
				8 457 473,91	8 978 446,58	11 298 126,44	6 723 626,29	11 391 282,81	13 186 657,23	8 605 226,58	2 302 000,00	70 942 839,84		
			TOTAL									70 942 839,84		

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00		
		2016AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 117 959,54	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54	
		2016C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 340 883,39	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39	
		2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34	
		2016E	EXTENSION (HORS FACE)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49	
		2016F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94	
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACE)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80	
		2016GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	2 777 310,77	2 777 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 777 310,77
		2016L	TVX EP LIÉS A L'ER COMPET. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
		2016LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPET. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
2016R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46		
2016RP	REHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00		
2016RS	SECURISATION (HORS FACE)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46		
2016S	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72		
2016SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,32	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74		
2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54		
		TOTAL	19 779 610,99	17 852,06	1 814 050,96	112 734,97	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99		

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00		
		2016AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 117 959,54	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54	
		2016C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 340 883,39	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39	
		2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34	
		2016E	EXTENSION (HORS FACE)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49	
		2016F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94	
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACE)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80	
		2016GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	2 777 310,77	2 777 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 777 310,77
		2016L	TVX EP LIÉS A L'ER COMPET. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28	
		2016LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPET. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52	
2016R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46		
2016RP	REHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00		
2016RS	SECURISATION (HORS FACE)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46		
2016S	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72		
2016SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,32	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74		
2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54		
		TOTAL	19 779 610,99	17 852,06	1 814 050,96	112 734,97	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99		

Annexe 5

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libelle AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE	2017AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 709 231,31	226 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	178 998,42	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 358,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 146,72	21 184,25	52 565,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72	
2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00	
2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58	
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98	
2017T	TELECOMMUNICATION	1 742 004,17	344 056,96	1 022 748,29	392 410,29	2 786,63	0,00	0,00	0,00	1 742 004,17	
		TOTAL	21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 326,57	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libelle AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE	2017AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 709 231,31	226 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	178 998,42	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 358,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 146,72	21 184,25	52 565,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72	
2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00	
2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58	
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98	
2017T	TELECOMMUNICATION	1 742 004,17	344 056,96	1 022 748,29	392 410,29	2 786,63	0,00	0,00	0,00	1 742 004,17	
		TOTAL	21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 326,57	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018AB	2 745 993,38	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	50 000,00	0,00	0,00	2 745 993,38	
		2018AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 745 993,38	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	50 000,00	0,00	0,00	2 745 993,38
		2018AB	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 138 254,68	0,00	562 726,44	528 518,21	47 010,03	0,00	0,00	0,00	1 138 254,68
		2018C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 136 536,93	0,00	654 772,86	436 433,55	45 330,52	0,00	0,00	0,00	1 136 536,93
		2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
		2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 544 633,67	0,00	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	0,00	0,00	0,00	2 544 633,67
		2018EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 719 899,78	0,00	995 157,66	721 805,76	2 936,36	0,00	0,00	0,00	1 719 899,78
		2018G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 029 817,39	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	3 096,32	0,00	0,00	4 029 817,39
		2018GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	453 036,19	0,00	114 197,41	292 015,23	45 791,44	1 032,11	0,00	0,00	453 036,19
		2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	556 003,29	0,00	168 313,53	338 935,68	46 143,64	2 710,44	0,00	0,00	556 003,29
		2018R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	129 711,46	0,00	27 493,81	53 567,79	48 860,86	0,00	0,00	0,00	129 711,46
		2018RP	REHABILITATION DES POSTES	27 956,50	0,00	2 736,00	16 920,50	1 650,00	0,00	0,00	0,00	27 956,50
		2018RS	SECURISATION (HORS FACE)	1 03 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	1 03 574,31
2018S	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 231 340,52	0,00	339 970,83	579 028,60	312 341,09	0,00	0,00	0,00	1 231 340,52		
2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	1 887 612,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	0,00	0,00	0,00	1 887 612,70		
2018T	TELECOMMUNICATION	1 409 148,69	0,00	471 121,42	790 871,26	142 156,01	5 000,00	0,00	0,00	1 409 148,69		
		TOTAL	19 633 371,65	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 488,87	0,00	0,00	19 633 371,65		

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018AB	2 752 990,24	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	56 996,86	0,00	0,00	2 752 990,24	
		2018AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 752 990,24	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	56 996,86	0,00	0,00	2 752 990,24
		2018AB	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 138 254,68	0,00	562 726,44	528 518,21	47 010,03	0,00	0,00	0,00	1 138 254,68
		2018C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 136 536,93	0,00	654 772,86	436 433,55	45 330,52	0,00	0,00	0,00	1 136 536,93
		2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
		2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 544 633,67	0,00	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	0,00	0,00	0,00	2 544 633,67
		2018EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 719 899,78	0,00	995 157,66	721 805,76	2 936,36	0,00	0,00	0,00	1 719 899,78
		2018G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 032 310,21	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	5 589,14	0,00	0,00	4 032 310,21
		2018GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	453 036,19	0,00	114 197,41	292 015,23	45 791,44	1 032,11	0,00	0,00	453 036,19
		2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	556 003,29	0,00	168 313,53	338 935,68	46 143,64	2 710,44	0,00	0,00	556 003,29
		2018R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	129 711,46	0,00	27 493,81	53 567,79	48 860,86	0,00	0,00	0,00	129 711,46
		2018RP	REHABILITATION DES POSTES	21 306,50	0,00	2 736,00	16 920,50	1 650,00	0,00	0,00	0,00	21 306,50
		2018RS	SECURISATION (HORS FACE)	108 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	108 574,31
2018S	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 231 340,52	0,00	339 970,83	579 028,60	312 341,09	0,00	0,00	0,00	1 231 340,52		
2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	1 887 612,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	0,00	0,00	0,00	1 887 612,70		
2018T	TELECOMMUNICATION	1 409 148,69	0,00	471 121,42	790 871,26	142 156,01	5 000,00	0,00	0,00	1 409 148,69		
		TOTAL	19 636 211,33	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	71 326,55	0,00	0,00	19 636 211,33		

Annexe 5

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délégués au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

		ECHANTILLON PREVISIONNEL DES CP									
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
		RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	999 482,25	1 508 716,32	0,00	0,00	2 570 000,00
		DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	483 985,36	73 249,23	0,00	0,00	1 071 000,00
		DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	640 918,24	124 883,05	0,00	0,00	1 373 000,00
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	45 499,49	105 859,81	0,00	0,00	300 000,00
		EXTENSION (HORS FACÉ)	1 965 213,38	0,00	0,00	1 396 663,76	518 549,62	50 000,00	0,00	0,00	1 965 213,38
		EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	572 179,93	22 637,88	0,00	0,00	1 714 000,00
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	1 229 929,77	1 943 901,85	1 550 168,38	0,00	0,00	3 617 000,00
		GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX RESEAUX	2019	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	276 389,48	274 062,86	0,00	0,00	650 000,00
ELECTRICITE		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	321 035,51	203 130,67	0,00	0,00	650 000,00
		RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	1 000 000,00	0,00	0,00	360,00	30 398,38	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	0,00	49 300,25	0,00	0,00	60 000,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	25 146,06	62 085,64	0,00	0,00	150 000,00
		SECURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	790 712,19	253 245,15	0,00	0,00	1 219 000,00
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 042 427,92	620 379,78	0,00	0,00	1 814 000,00
		TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 180,42	1 103 113,00	428 106,58	0,00	0,00	2 200 000,00
		TOTAL	19 453 213,38	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 366 226,98	0,00	0,00	19 453 213,38

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

		ECHANTILLON PREVISIONNEL DES CP									
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
		RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 611 281,68	0,00	0,00	61 799,43	999 482,25	1 550 000,00	0,00	0,00	2 611 281,68
		DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 099 524,17	0,00	0,00	513 765,41	483 985,36	101 773,40	0,00	0,00	1 099 524,17
		DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	640 918,24	124 883,05	0,00	0,00	1 373 000,00
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	204 244,19	0,00	0,00	148 640,70	45 499,49	10 104,00	0,00	0,00	204 244,19
		EXTENSION (HORS FACÉ)	1 936 146,94	0,00	0,00	1 396 663,76	518 549,62	20 933,56	0,00	0,00	1 936 146,94
		EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 702 033,54	0,00	0,00	1 119 182,19	572 179,93	10 671,42	0,00	0,00	1 702 033,54
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 650 000,00	0,00	0,00	1 229 929,77	1 943 901,85	1 550 168,38	33 000,00	0,00	3 650 000,00
		GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX RESEAUX	2019	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	642 000,00	0,00	0,00	99 547,66	276 389,48	248 062,86	18 000,00	0,00	642 000,00
ELECTRICITE		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	658 000,00	0,00	0,00	125 833,82	321 035,51	183 130,67	28 000,00	0,00	658 000,00
		RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	85 676,18	0,00	0,00	360,00	69 241,62	16 074,56	0,00	0,00	85 676,18
		RÉHABILITATION DES POSTES	31 000,00	0,00	0,00	10 699,75	0,00	11 472,00	8 828,25	0,00	31 000,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	143 000,00	0,00	0,00	62 765,30	25 146,06	55 086,64	0,00	0,00	143 000,00
		SECURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 303 000,00	0,00	0,00	175 044,66	790 712,19	337 243,15	0,00	0,00	1 303 000,00
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 823 005,43	0,00	0,00	151 192,30	1 042 427,92	629 385,21	44 000,00	0,00	1 823 005,43
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	2 244 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 103 113,00	428 106,58	44 000,00	0,00	2 244 000,00
		TELECOMMUNICATION	19 505 912,13	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 277 097,48	131 828,25	0,00	19 505 912,13
		TOTAL	19 505 912,13	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 277 097,48	131 828,25	0,00	19 505 912,13

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellés AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHÉANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	154 151,49	1 267 848,51	1 074 000,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 072 000,00	0,00	0,00	746 396,99	78 605,01	247 000,00	0,00	1 072 000,00	
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 762 000,00	0,00	0,00	347 930,79	393 069,21	1 021 000,00	0,00	1 762 000,00	
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	8 651,09	165 348,91	116 000,00	0,00	290 000,00	
	2020E	EXTENSION (HORS FACE)	2 239 000,00	0,00	0,00	1 048 878,07	647 121,93	543 000,00	0,00	2 239 000,00	
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 664 000,00	0,00	0,00	1 449 240,63	164 759,37	50 000,00	0,00	1 664 000,00	
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACE)	2 892 000,00	0,00	0,00	42 170,00	1 643 830,00	1 206 000,00	0,00	2 892 000,00	
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	38 396,66	320 603,34	271 000,00	0,00	630 000,00	
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	12 228,52	346 771,48	271 000,00	0,00	630 000,00	
2020R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	486 000,00	0,00	0,00	180 502,39	194 497,61	111 000,00	0,00	486 000,00		
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	13 000,00	0,00	58 000,00		
2020RS	SECURISATION (HORS FACE)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	9 000,00	0,00	60 000,00		
2020S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 252 000,00	0,00	0,00	211 570,83	499 429,17	541 000,00	0,00	1 252 000,00		
2020SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACE)	2 046 000,00	0,00	0,00	27 354,08	1 026 645,92	992 000,00	0,00	2 046 000,00		
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	339 582,48	1 150 417,52	710 000,00	0,00	2 200 000,00		
		TOTAL	19 777 000,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 954 945,98	7 175 000,00	0,00	19 777 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellés AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHÉANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	154 151,49	1 267 848,51	1 074 000,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 225 000,00	0,00	0,00	746 396,99	478 605,01	0,00	0,00	1 225 000,00	
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	290 000,00	0,00	0,00	347 930,79	803 000,00	611 069,21	0,00	1 762 000,00	
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	8 651,09	165 348,91	116 000,00	0,00	290 000,00	
	2020E	EXTENSION (HORS FACE)	1 800 000,00	0,00	0,00	1 048 878,07	647 121,93	104 000,00	0,00	1 800 000,00	
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 800 000,00	0,00	0,00	1 449 240,63	300 000,00	50 759,37	0,00	1 800 000,00	
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACE)	2 762 000,00	0,00	0,00	42 170,00	1 000 000,00	1 719 830,00	0,00	2 762 000,00	
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	38 396,66	180 000,00	411 603,34	0,00	630 000,00	
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	12 228,52	140 000,00	477 771,48	0,00	630 000,00	
2020R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	488 000,00	0,00	0,00	180 502,39	275 000,00	32 497,61	0,00	488 000,00		
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00		
2020RS	SECURISATION (HORS FACE)	62 160,29	0,00	0,00	0,00	62 160,29	0,00	0,00	62 160,29		
2020S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACE)	1 252 000,00	0,00	0,00	211 570,83	650 000,00	390 429,17	0,00	1 252 000,00		
2020SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACE)	2 046 000,00	0,00	0,00	27 354,08	1 026 645,92	992 000,00	0,00	2 046 000,00		
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	339 582,48	1 150 417,52	710 000,00	0,00	2 200 000,00		
		TOTAL	19 450 160,29	0,00	0,00	4 607 054,02	8 146 146,09	6 656 960,18	0,00	19 450 160,29	

Annexe 5

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	2 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662 400,00	898 800,00	898 800,00	2 460 000,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	321 600,00	1 072 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 843 000,00	0,00	0,00	0,00	704 800,00	609 600,00	528 600,00	528 600,00	1 843 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	36 000,00	24 000,00	24 000,00	120 000,00
	2021LE	EXTENSION (HORS FACE)	2 372 000,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	760 000,00	692 000,00	692 000,00	2 372 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 463 000,00	0,00	0,00	0,00	665 600,00	398 200,00	399 200,00	399 200,00	1 463 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	495 200,00	746 400,00	746 400,00	746 400,00	1 988 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00	480 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	530 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	286 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00	286 000,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 400,00	0,00	0,00	0,00	44 900,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00	60 400,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	429 600,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	189 600,00	189 600,00	189 600,00	429 600,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	(Ancien S+S)	3 050 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 500 000,00	550 000,00	550 000,00	3 050 000,00
2021SP	Plan de relance	946 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00	946 000,00	
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
		TOTAL	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000 000,00	6 525 700,00	7 098 900,00	5 375 400,00	19 000 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACE)	2 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	898 800,00	1 361 200,00	2 460 000,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	1 172 000,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	421 600,00	1 172 000,00	421 600,00	1 172 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACE)	1 843 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	609 600,00	1 133 400,00	1 133 400,00	1 843 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	36 000,00	81 500,00	81 500,00	120 000,00
	2021LE	EXTENSION (HORS FACE)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	760 000,00	340 000,00	340 000,00	2 500 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 888 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	398 200,00	1 800,00	1 800,00	2 400 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	144 000,00	1 061 600,00	1 061 600,00	1 888 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	522 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	159 000,00	318 000,00	318 000,00	522 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	210 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	110 000,00	20 000,00	20 000,00	210 000,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	(Ancien S+S)	3 050 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 500 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	3 050 000,00
	2021SP	Plan de relance	394 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	244 000,00	880 000,00	880 000,00	394 000,00
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
		TOTAL	19 139 000,00	0,00	0,00	0,00	19 139 000,00	5 256 300,00	6 712 600,00	7 170 100,00	19 139 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2016D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	14 226,44	4 609,34	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 226,44
	2016TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	145 589,24	125 261,55	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 589,24
TOTAL				159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2016D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	14 226,44	4 609,34	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 226,44
	2016TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	145 589,24	125 261,55	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 589,24
TOTAL				159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2017D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 229,35
	2017TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	12 749,01	0,00	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	12 749,01
	2017TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	197 902,97	93 595,45	31 010,07	45 844,56	27 452,89	0,00	0,00	0,00	197 902,97
TOTAL				219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	0,00	0,00	0,00	219 881,33

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2017D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 229,35
	2017TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	12 749,01	0,00	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	12 749,01
	2017TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	197 902,97	93 595,45	31 010,07	45 844,56	27 452,89	0,00	0,00	0,00	197 902,97
TOTAL				219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	0,00	0,00	0,00	219 881,33

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2018D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 898,60	0,00	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	2018TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	206 000,00	0,00	71 603,91	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	206 000,00
TOTAL				209 898,60	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	209 898,60

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2018D0		DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TN		TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 898,60	0,00	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	2018TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	206 000,00	0,00	71 603,91	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	206 000,00
TOTAL				209 898,60	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	209 898,60

Annexe 5

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2019DO	DEPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	106 468,50	79 025,85	34 505,65	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	64 505,65	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2019DO	DEPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	260 000,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	10 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
		TOTAL	260 000,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	10 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2020DO	DEPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	2020TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	67 266,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96
	2020TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	162 733,04	0,00	0,00	0,00	124 733,04	38 000,00	0,00	0,00	0,00	162 733,04
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	67 266,96	140 733,04	42 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2020DO	DEPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	67 266,96	0,00	0,00	67 266,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96
	2020TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	182 733,04	0,00	0,00	0,00	50 000,00	132 733,04	0,00	0,00	0,00	182 733,04
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	67 266,96	50 000,00	132 733,04	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2021TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	0,00	220 000,00
	2021TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	13 500,00	10 500,00	112 500,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	112 500,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2021TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFERÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	19 500,00	0,00	30 000,00
	2021TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFERÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	118 500,00	0,00	220 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	87 500,00	99 000,00	118 500,00	0,00	250 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	415 195,45	410 338,93	4 856,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 195,45
	2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
	2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	1 861 229,18	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
	2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
	2016V	DISSIMULATION	942 637,52	787 623,30	142 604,84	12 409,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 637,52
	2016Z	EXTENSION	564 240,30	486 535,47	47 794,59	28 997,32	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	564 240,30
	TOTAL	4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28	

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	415 195,45	410 338,93	4 856,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 195,45
	2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
	2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	1 861 229,18	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
	2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
	2016V	DISSIMULATION	942 637,52	787 623,30	142 604,84	12 409,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 637,52
	2016Z	EXTENSION	564 240,30	486 535,47	47 794,59	28 997,32	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	564 240,30
	TOTAL	4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	150 763,38	150 763,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 763,38
	2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
	2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	1 229 619,86	781 120,58	65 645,06	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
	2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	497 036,26	300 303,12	153 492,34	43 240,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 036,26
	2017V	DISSIMULATION	889 258,00	338 655,48	383 904,88	163 545,57	3 152,07	0,00	0,00	0,00	0,00	889 258,00
	2017Z	EXTENSION	624 497,56	292 211,87	246 872,95	55 088,48	30 324,26	0,00	0,00	0,00	0,00	624 497,56
	TOTAL	4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78	

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	150 763,38	150 763,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 763,38
	2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
	2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	1 229 619,86	781 120,58	65 645,06	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
	2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	497 036,26	300 303,12	153 492,34	43 240,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 036,26
	2017V	DISSIMULATION	889 258,00	338 655,48	383 904,88	163 545,57	3 152,07	0,00	0,00	0,00	0,00	889 258,00
	2017Z	EXTENSION	624 497,56	292 211,87	246 872,95	55 088,48	30 324,26	0,00	0,00	0,00	0,00	624 497,56
	TOTAL	4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78	

Annexe 5

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	20 288,87	0,00	13 242,40	4 695,83	1 350,64	1 000,00	0,00	0,00	20 288,87
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 632 789,73	0,00	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	170 000,00	0,00	0,00	2 632 789,73
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	458 353,05	0,00	19 813,20	5 382,00	343 157,85	90 000,00	0,00	0,00	458 353,05
	2018Y	DISSIMULATION	983 167,36	0,00	184 904,12	508 216,96	240 046,28	50 000,00	0,00	0,00	983 167,36
	2018Z	EXTENSION	882 586,06	0,00	340 839,95	387 582,34	104 163,77	50 000,00	0,00	0,00	882 586,06
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	7 645,74	0,00	82 354,26	0,00	0,00	0,00	90 000,00
		TOTAL		5 067 185,07	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	443 354,26	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	19 932,75	0,00	13 242,40	4 695,83	1 350,64	643,88	0,00	0,00	19 932,75
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 632 789,73	0,00	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	170 000,00	0,00	0,00	2 632 789,73
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	439 277,49	0,00	19 813,20	5 382,00	343 157,85	70 924,44	0,00	0,00	439 277,49
	2018Y	DISSIMULATION	961 775,88	0,00	184 904,12	508 216,96	240 046,28	28 608,52	0,00	0,00	961 775,88
	2018Z	EXTENSION	869 722,10	0,00	340 839,95	387 582,34	104 163,77	37 136,04	0,00	0,00	869 722,10
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	7 645,74	0,00	7 645,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 645,74
		TOTAL		4 931 143,69	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	307 312,88	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	38 000,00	0,00	0,00	11 090,12	20 583,67	6 326,21	0,00	0,00	38 000,00
	2018W	RENOUVELLEMENT	1 645 000,00	0,00	0,00	346 952,10	701 291,59	596 756,31	0,00	0,00	1 645 000,00
	2018WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	470 000,00	0,00	0,00	149 927,40	212 744,51	107 328,09	0,00	0,00	470 000,00
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	15 527,28	46 699,98	47 772,74	0,00	0,00	110 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	0,00	282 887,78	529 470,87	407 641,35	0,00	0,00	1 220 000,00
	2018Z	EXTENSION	897 000,00	0,00	0,00	359 425,09	414 384,70	123 190,21	0,00	0,00	897 000,00
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	0,00	80 672,26	75 474,30	63 853,44	0,00	0,00	220 000,00
	TOTAL		4 600 000,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	34 559,45	0,00	0,00	11 090,12	20 583,67	2 885,66	0,00	0,00	34 559,45
	2018W	RENOUVELLEMENT	1 442 398,53	0,00	0,00	346 952,10	701 291,59	394 154,84	0,00	0,00	1 442 398,53
	2018WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	427 962,32	0,00	0,00	149 927,40	212 744,51	65 290,41	0,00	0,00	427 962,32
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 244,88	0,00	0,00	15 527,28	46 699,98	48 017,62	0,00	0,00	110 244,88
	2018Y	DISSIMULATION	1 201 665,07	0,00	0,00	282 887,78	529 470,87	389 306,42	0,00	0,00	1 201 665,07
	2018Z	EXTENSION	881 938,02	0,00	0,00	359 425,09	414 384,70	108 128,23	0,00	0,00	881 938,02
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	185 520,85	0,00	0,00	80 672,26	75 474,30	29 374,29	0,00	0,00	185 520,85
	TOTAL		4 284 289,12	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 037 157,47	0,00	0,00	0,00	4 284 289,12

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 356,45	25 337,20	2 306,35	0,00	30 000,00	
	2020W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	249 266,87	535 733,13	615 000,00	0,00	1 400 000,00	
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	67 807,50	313 192,50	99 000,00	0,00	480 000,00	
	2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	15 000,00	0,00	150 000,00	
	2020Y	DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	51 617,55	111 382,45	227 000,00	0,00	790 000,00	
	2020Z	EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	218 553,99	366 446,01	250 000,00	0,00	835 000,00	
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	63 060,38	102 439,61	69 500,00	0,00	235 000,00	
			TOTAL	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00	3 920 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 356,45	25 337,20	2 306,35	0,00	30 000,00	
	2020W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	249 266,87	865 000,00	285 733,13	0,00	1 400 000,00	
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	67 807,50	280 000,00	132 192,50	0,00	480 000,00	
	2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	
	2020Y	DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	51 617,55	511 382,45	227 000,00	0,00	790 000,00	
	2020Z	EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	218 553,99	575 000,00	41 446,01	0,00	835 000,00	
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	63 060,39	133 641,98	38 297,63	0,00	235 000,00	
			TOTAL	3 960 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	2 580 361,63	726 975,62	0,00	3 960 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	905 000,00	215 000,00	1 440 000,00	
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	179 500,00	73 500,00	400 000,00	
	2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	160 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 800,00	338 800,00	48 400,00	484 000,00	
	2021Z	EXTENSION	1 226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 800,00	772 380,00	85 820,00	1 226 000,00	
	2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	190 000,00	
			TOTAL	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 600,00	2 384 680,00	464 720,00	0,00	3 900 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	905 000,00	185 000,00	1 440 000,00	
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	379 500,00	73 500,00	600 000,00	
	2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	160 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 800,00	338 800,00	48 400,00	484 000,00	
	2021Z	EXTENSION	1 226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	772 380,00	203 620,00	1 226 000,00	
	2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	190 000,00	
			TOTAL	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00	2 584 680,00	599 320,00	0,00	4 100 000,00

Annexe 5

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
		ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
		ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 915,11
		ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 970,11

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 915,11
		ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 970,11

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	790 734,61	0,00	87 176,07	543 204,45	73 796,27	86 557,82	0,00	0,00	790 734,61
		ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	3 976,62
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	794 711,23

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	790 734,61	0,00	87 176,07	543 204,45	73 796,27	28 040,47	58 517,35	0,00	790 734,61
		ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	3 976,62
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	58 517,35	0,00	794 711,23

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	189 855,69	273 573,81	0,00	0,00	0,00	476 800,00
PUBLIC	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	423,58	1 276,42	0,00	0,00	0,00	1 700,00
TOTAL			478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	189 855,69	273 573,81	0,00	0,00	0,00	476 800,00
PUBLIC	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	423,58	1 276,42	0,00	0,00	0,00	1 700,00
TOTAL			478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00
PUBLIC	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	50 778,84	259 687,85	0,00	0,00	340 000,00
PUBLIC	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	50 778,84	259 687,85	0,00	0,00	340 000,00

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNELLES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	Z016AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85
	Z016AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	471 994,39	366 581,27	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
	Z016AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76
	Z016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
	Z016EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
	Z016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	356 311,08	98 798,11	114 467,61	66 837,56	9 582,92	66 624,88	0,00	0,00	0,00	356 311,08
	Z016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	Z016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR F	1 177 000,00	1 059 300,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	Z016T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
			6 028 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	66 624,88	0,00	0,00	0,00	0,00	8 239 871,10
			TOTAL	8 239 871,10								

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNELLES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	Z016AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85
	Z016AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	471 994,39	366 581,27	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
	Z016AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76
	Z016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
	Z016EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
	Z016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	356 311,08	98 798,11	114 467,61	66 837,56	9 582,92	66 624,88	0,00	0,00	0,00	356 311,08
	Z016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Z016S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	Z016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR F	1 177 000,00	1 059 300,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	Z016T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 783 968,90	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	42 809,45	0,00	0,00	0,00	1 783 968,90
			6 028 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	109 434,33	0,00	0,00	0,00	0,00	8 282 680,55
			TOTAL	8 282 680,55								

SIEIL - APCP - RECETTES
 Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	171 600,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	500 280,73	170 000,00	226 566,97	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	718 494,68	256 114,52	331 978,50	62 819,88	67 581,78	0,00	0,00	0,00	718 494,68
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	328 560,02	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	549 769,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	406 797,04	0,00	112 818,80	272 619,70	9 805,13	11 553,41	0,00	0,00	406 797,04
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	0,00	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 177 000,00	117 700,00	788 444,53	0,00	270 855,47	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2017T	TELECOMMUNICATION	2 065 520,44	0,00	323 416,13	1 349 612,56	275 940,88	116 550,87	0,00	0,00	2 065 520,44
	TOTAL			1 672 443,74	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	123 104,28	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	171 600,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00	
	2017AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	500 280,73	170 000,00	226 566,97	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73	
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	718 494,68	256 114,52	331 978,50	62 819,88	67 581,78	0,00	0,00	0,00	718 494,68	
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	328 560,02	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82	
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	549 769,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20	
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	406 797,04	0,00	112 818,80	272 619,70	9 805,13	11 553,41	0,00	0,00	406 797,04	
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017LN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017LT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	0,00	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63	
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 177 000,00	117 700,00	788 444,53	0,00	270 855,47	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00	
	2017T	TELECOMMUNICATION	2 022 724,23	0,00	323 416,13	1 349 612,56	275 940,88	73 754,66	85 308,07	0,00	0,00	2 022 724,23
	TOTAL			1 672 443,74	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	85 308,07	0,00	0,00	0,00	8 707 055,33

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 673 232,93	0,00	169 400,00	1 327 260,38	0,00	176 572,55	0,00	0,00	1 673 232,93
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	22 426,75	-22 426,75	0,00	0,00	439 202,01
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	697 401,75	0,00	327 426,42	86 152,86	7 659,99	276 162,48	0,00	0,00	697 401,75
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	870 801,33	0,00	421 843,50	316 196,27	90 634,16	42 127,40	0,00	0,00	870 801,33
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	804 233,15	0,00	568 469,94	197 505,27	2 673,51	35 584,43	0,00	0,00	804 233,15
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	513 950,05	0,00	66 684,46	235 649,63	211 615,96	0,00	0,00	0,00	513 950,05
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	6 780,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	307,79	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	777 927,66	0,00	78 200,00	612 666,32	0,00	87 061,34	0,00	0,00	777 927,66
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 202 854,21	0,00	119 600,00	956 800,00	0,00	126 454,21	0,00	0,00	1 202 854,21
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 506 601,56	0,00	266 401,06	825 644,11	327 573,64	86 982,75	0,00	0,00	1 506 601,56
	TOTAL		8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	8 493 292,44

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 673 232,93	0,00	169 400,00	1 327 260,38	0,00	176 572,55	0,00	0,00	1 673 232,93
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	22 426,75	-22 426,75	0,00	0,00	439 202,01
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	697 401,75	0,00	327 426,42	86 152,86	7 659,99	276 162,48	0,00	0,00	697 401,75
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	870 801,33	0,00	421 843,50	316 196,27	90 634,16	42 127,40	0,00	0,00	870 801,33
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	804 233,15	0,00	568 469,94	197 505,27	2 673,51	35 584,43	0,00	0,00	804 233,15
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	513 950,05	0,00	66 684,46	235 649,63	211 615,96	0,00	0,00	0,00	513 950,05
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	6 780,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	307,79	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	777 927,66	0,00	78 200,00	612 666,32	0,00	87 061,34	0,00	0,00	777 927,66
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 202 854,21	0,00	119 600,00	956 800,00	0,00	126 454,21	0,00	0,00	1 202 854,21
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 506 601,56	0,00	266 401,06	825 644,11	327 573,64	86 982,75	0,00	0,00	1 506 601,56
	TOTAL		8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	8 493 292,44

SIEL - ACP - RECETTES
 Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PRÉVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	540,00	1 468 260,00	0,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	518 500,00	0,00	248 257,97	175 745,39	94 496,64	0,00	0,00	0,00	518 500,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	827 760,55	0,00	195 551,25	108 146,00	524 063,30	0,00	0,00	0,00	827 760,55
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	641 393,45	0,00	289 047,11	136 058,83	216 287,51	0,00	0,00	0,00	641 393,45
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 089,26	0,00	353 435,01	142 080,58	340 173,67	0,00	0,00	0,00	836 089,26
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	14 769,88	415 054,41	142 675,71	0,00	0,00	0,00	572 500,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019IN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 199 256,74	0,00	764 579,59	955 975,52	478 701,63	0,00	0,00	0,00	2 199 256,74	
	TOTAL	9 184 000,00	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	5 023 538,46	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PRÉVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	540,00	1 468 260,00	0,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	518 500,00	0,00	248 257,97	175 745,39	94 496,64	0,00	0,00	0,00	518 500,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	827 760,55	0,00	195 551,25	108 146,00	524 063,30	0,00	0,00	0,00	827 760,55
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	641 393,45	0,00	289 047,11	136 058,83	216 287,51	0,00	0,00	0,00	641 393,45
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 089,26	0,00	353 435,01	142 080,58	340 173,67	0,00	0,00	0,00	836 089,26
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	624 849,77	0,00	14 769,88	415 054,41	195 025,48	0,00	0,00	0,00	624 849,77
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019IN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	3 985,20	0,00	0,00	0,00	3 985,20	0,00	0,00	0,00	3 985,20	
2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 199 256,74	0,00	764 579,59	955 975,52	478 701,63	0,00	0,00	0,00	2 199 256,74	
	TOTAL	9 239 834,97	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	5 084 393,43	0,00	0,00	0,00	9 239 834,97	

Annexe 5

SIEIL - APCR - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 800,00	712 000,00	0,00	1 584 800,00
	2020AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	607 500,00	0,00	0,00	0,00	279 919,29	40 580,71	287 000,00	0,00	607 500,00
	2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	63 328,62	575 671,38	430 000,00	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	611 080,54	0,00	0,00	0,00	293 080,54	100 000,00	218 000,00	0,00	611 080,54
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	368 196,13	58 503,87	385 000,00	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	15 308,16	379 691,84	328 000,00	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00	338 000,00	0,00	795 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 000,00	503 000,00	0,00	1 299 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	429 067,33	410 932,67	1 360 000,00	0,00	2 200 000,00	
TOTAL		9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 500,07	3 691 180,47	4 561 000,00	0,00	9 701 080,54	

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 717,53	1 583 082,47	0,00	1 584 800,00
	2020AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	607 500,00	0,00	0,00	0,00	99 661,33	233 919,38	267 919,29	0,00	607 500,00
	2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	63 328,62	405 078,13	600 593,25	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	611 080,54	0,00	0,00	0,00	293 080,54	120 719,38	187 280,62	0,00	611 080,54
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	368 196,13	158 513,12	284 990,75	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	15 308,16	317 433,24	390 258,60	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 737,16	793 262,84	0,00	795 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00	0,00	1 299 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	429 067,33	648 635,39	1 122 297,28	0,00	2 200 000,00	
TOTAL		9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 500,07	1 747 495,28	6 504 685,19	0,00	9 701 080,54	

SIEIL - APCP - RECETTES
 Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 561 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 600,00	903 000,00	376 000,00	1 561 600,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	277 000,00	115 000,00	461 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	800 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00	443 000,00	185 000,00	800 200,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	330 000,00	137 000,00	550 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	764 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 400,00	475 000,00	198 000,00	764 400,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 360,00	774 720,00	774 720,00	1 936 800,00
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F.)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	240 000,00	240 000,00	600 000,00
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00	
TOTAL			8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522 560,00	4 710 720,00	2 553 720,00	8 787 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 561 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 000,00	658 600,00	1 561 600,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 000,00	200 000,00	20 000,00	461 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	800 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	443 000,00	307 200,00	800 200,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	150 000,00	50 000,00	550 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	764 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00	200 000,00	162 400,00	764 400,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 360,00	774 720,00	774 720,00	1 936 800,00
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR F.)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	240 000,00	240 000,00	600 000,00
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00	
TOTAL			8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 867 360,00	4 178 720,00	2 740 920,00	8 787 000,00

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2017 2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)	2017 2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2018 2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2018 2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2016W 2016Y 2016Z			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016W	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
		2016Y	DISSIMULATION	354 103,34	170 321,27	165 620,02	10 724,23	9 437,82	0,00	0,00	0,00	354 103,34
		2016Z	EXTENSION	176 152,68	102 373,92	57 997,71	8 113,76	7 667,29	0,00	0,00	0,00	176 152,68
			TOTAL	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,99	17 105,11	0,00	0,00	0,00	798 022,67

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2016W 2016Y 2016Z			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016W	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
		2016Y	DISSIMULATION	354 103,34	170 321,27	165 620,02	10 724,23	9 437,82	0,00	0,00	0,00	354 103,34
		2016Z	EXTENSION	176 152,68	102 373,92	57 997,71	8 113,76	7 667,29	0,00	0,00	0,00	176 152,68
			TOTAL	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,99	17 105,11	0,00	0,00	0,00	798 022,67

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2017W 2017Y 2017Z			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017W	RENOUVELLEMENT	623 851,38	152 356,09	372 279,66	77 316,67	21 898,96	0,00	0,00	0,00	623 851,38
		2017Y	DISSIMULATION	332 310,02	78 461,01	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	332 310,02
		2017Z	EXTENSION	433 430,23	81 963,09	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	433 430,23
			TOTAL	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2017W 2017Y 2017Z			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017W	RENOUVELLEMENT	623 851,38	152 356,09	372 279,66	77 316,67	21 898,96	0,00	0,00	0,00	623 851,38
		2017Y	DISSIMULATION	332 310,02	78 461,01	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	332 310,02
		2017Z	EXTENSION	433 430,23	81 963,09	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	433 430,23
			TOTAL	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2018W 2018Y 2018Z 2018ML			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018W	RENOUVELLEMENT	810 000,00	0,00	197 131,34	384 875,66	178 551,44	49 441,56	0,00	0,00	810 000,00
		2018Y	DISSIMULATION	425 975,98	0,00	54 159,90	195 640,88	74 740,83	101 434,37	0,00	0,00	425 975,98
		2018Z	EXTENSION	427 710,88	0,00	95 076,78	258 057,42	67 686,86	6 889,82	0,00	0,00	427 710,88
		2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	7 313,14	0,00	0,00	0,00	0,00	7 313,14	0,00	0,00	7 313,14
			TOTAL	1 671 000,00	0,00	346 368,02	838 573,96	320 979,13	165 078,89	0,00	0,00	1 671 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
		2018W 2018Y 2018Z 2018ML			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018W	RENOUVELLEMENT	829 091,07	0,00	197 131,34	384 875,66	178 551,44	68 532,63	0,00	0,00	829 091,07
		2018Y	DISSIMULATION	401 132,51	0,00	54 159,90	195 640,88	74 740,83	76 590,90	0,00	0,00	401 132,51
		2018Z	EXTENSION	427 710,88	0,00	95 076,78	258 057,42	67 686,86	6 889,82	0,00	0,00	427 710,88
		2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 013,35	0,00	0,00	152 013,35
			TOTAL	1 657 934,46	0,00	346 368,02	838 573,96	320 979,13	152 013,35	0,00	0,00	1 657 934,46

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	162 232,61	196 295,44	151 871,95	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	40 023,01	59 124,02	50 852,97	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	0,00	212,00	288,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	389 500,00	0,00	0,00	157 084,08	175 012,94	57 402,98	0,00	0,00	389 500,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	0,00	222 236,18	162 444,29	12 319,53	0,00	0,00	397 000,00
	2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	0,00	54 869,81	57 447,48	12 682,71	0,00	0,00	125 000,00
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	650 536,17	285 418,14	0,00	0,00	1 572 400,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	162 232,61	196 295,44	151 871,95	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	40 023,01	59 124,02	50 852,97	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	0,00	212,00	288,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	415 306,50	0,00	0,00	157 084,08	175 012,94	83 209,48	0,00	0,00	415 306,50
	2019Z	EXTENSION	419 936,51	0,00	0,00	222 236,18	162 444,29	35 256,04	0,00	0,00	419 936,51
	2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	137 955,29	0,00	0,00	54 869,81	57 447,48	25 638,00	0,00	0,00	137 955,29
		TOTAL	1 634 096,30	0,00	0,00	636 445,69	650 536,17	347 116,44	0,00	0,00	1 634 096,30

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	438 751,72	0,00	0,00	47 569,67	209 028,74	269 656,57	121 525,48	0,00	438 751,72
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	187 248,28	0,00	0,00	156 248,28	15 000,00	15 000,00	16 000,00	0,00	187 248,28
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	28 520,32	254 479,68	92 000,00	92 000,00	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	105 910,64	157 089,36	85 000,00	85 000,00	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	57 769,68	42 230,32	10 000,00	10 000,00	0,00	110 000,00
			TOTAL	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	738 455,93	324 525,48	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	438 751,72	0,00	0,00	47 569,67	209 028,74	209 028,74	182 153,31	0,00	438 751,72
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	337 688,99	0,00	0,00	156 248,28	115 440,71	66 000,00	66 000,00	0,00	337 688,99
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	28 520,32	130 642,49	215 837,19	215 837,19	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	105 910,64	223 702,32	18 387,04	18 387,04	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	57 769,68	30 355,82	21 874,50	21 874,50	0,00	110 000,00
			TOTAL	1 609 440,71	0,00	0,00	396 018,59	709 170,08	504 252,04	0,00	0,00

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du 3 juin 2021 (Budget supplémentaire)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	288 000,00	120 000,00	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	176 000,00	73 000,00	293 000,00	
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	249 000,00	104 000,00	415 000,00	
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	60 000,00	25 000,00	100 000,00	
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	1 421 000,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2021 après le vote du Comité syndical du 9 décembre 2021 (DM1)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 603,05	150 000,00	115 396,95	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	21 446,48	176 000,00	95 553,52	293 000,00	
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	207 251,58	150 000,00	57 748,42	415 000,00	
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 392,31	60 000,00	29 607,69	100 000,00	
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	473 693,42	616 000,00	331 306,58	1 421 000,00	

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE

N°1 POUR 2021 -

BUDGET PRINCIPAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants - SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 6

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	DM 2021
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 6

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	400 500,00	400 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	400 500,00	400 500,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-862 496,65	-862 496,65
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-862 496,65	-862 496,65
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	-461 996,65	-461 996,65

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 306 000,00	0,00	0,00	0,00	3 306 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	0,00	0,00	0,00	2 625 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	353 500,00	0,00	0,00	0,00	353 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 484 500,00	0,00	0,00	0,00	7 484 500,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	224 700,00	0,00	0,00	0,00	224 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 859 200,00	0,00	0,00	0,00	7 859 200,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 705 185,80		400 500,00	400 500,00	7 105 685,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 295 000,00		0,00	0,00	7 295 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 000 185,80		400 500,00	400 500,00	14 400 685,80
TOTAL		21 859 385,80	0,00	400 500,00	400 500,00	22 259 885,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 259 885,80
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	44 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	48 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	329 800,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	320 800,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
74	Dotations et participations	1 225 000,00	0,00	0,00	0,00	1 225 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 848 000,00	0,00	405 000,00	405 000,00	3 253 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 446 800,00	0,00	400 500,00	400 500,00	14 847 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 496 800,00	0,00	400 500,00	400 500,00	14 897 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 019 100,00		0,00	0,00	3 019 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 019 100,00		0,00	0,00	3 019 100,00
TOTAL		17 515 900,00	0,00	400 500,00	400 500,00	17 916 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 343 485,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 259 885,80
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	11 381 585,80	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Annexe 6

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 886 050,53	0,00	0,00	0,00	2 886 050,53
204	Subventions d'équipement versées	1 964 240,43	0,00	-295 938,24	-295 938,24	1 668 302,19
21	Immobilisations corporelles	19 376 440,87	0,00	-630 718,23	-630 718,23	18 745 722,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 971 197,92	0,00	-389 293,01	-389 293,01	5 581 904,91
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 197 929,75	0,00	-1 315 949,48	-1 315 949,48	28 881 980,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	116 681,64	116 681,64	116 681,64
13	Subventions d'investissement	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	282 100,00	0,00	0,00	0,00	282 100,00
020	Dépenses imprévues	455 767,40		336 771,19	336 771,19	792 538,59
	Total des dépenses financières	1 537 867,40	0,00	453 452,83	453 452,83	1 991 320,23
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 735 797,15	0,00	-862 496,65	-862 496,65	30 873 300,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 019 100,00		0,00	0,00	3 019 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 227 400,00		0,00	0,00	3 227 400,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 246 500,00		0,00	0,00	6 246 500,00
	TOTAL	37 982 297,15	0,00	-862 496,65	-862 496,65	37 119 800,50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 729 535,19
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 849 335,69
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 890 848,98	0,00	-1 262 996,65	-1 262 996,65	12 627 852,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	17 540 848,98	0,00	-1 262 996,65	-1 262 996,65	16 277 852,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	805 000,00	0,00	0,00	0,00	805 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	5 327 197,56	0,00	0,00	0,00	5 327 197,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 811 200,00	0,00	0,00	0,00	2 811 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	8 943 397,56	0,00	0,00	0,00	8 943 397,56
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 484 246,54	0,00	-1 262 996,65	-1 262 996,65	25 221 249,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 705 185,80		400 500,00	400 500,00	7 105 685,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 295 000,00		0,00	0,00	7 295 000,00

Annexe 6

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	3 227 400,00		0,00	0,00	3 227 400,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 227 585,80		400 500,00	400 500,00	17 628 085,80
TOTAL		43 711 832,34	0,00	-862 496,65	-862 496,65	42 849 335,69
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						42 849 335,69

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	11 381 585,80
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Annexe 6

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		400 500,00	400 500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	400 500,00	400 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 500,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	116 681,64	0,00	116 681,64
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-295 938,24	0,00	-295 938,24
21	Immobilisations corporelles (6)	-630 718,23	0,00	-630 718,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-389 293,01	0,00	-389 293,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	336 771,19		336 771,19
Dépenses d'investissement – Total		-862 496,65	0,00	-862 496,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-862 496,65
---	--------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 500,00		4 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-9 000,00		-9 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	405 000,00	0,00	405 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	400 500,00	0,00	400 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 500,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-1 262 996,65	0,00	-1 262 996,65
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		400 500,00	400 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-1 262 996,65	400 500,00	-862 496,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-862 496,65
---	--------------------

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 306 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	57 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 400,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 286 300,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	22 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	55 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	920 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	198 300,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	52 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 200,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	77 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	40 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	45 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	28 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	60 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	38 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	35 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	400,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 635,33	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 166,82	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 118 107,34	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 310,29	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	370 566,12	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	230 985,69	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	40 285,65	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 439,36	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 332,27	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	342 439,34	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 886,30	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 701,06	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	57 144,43	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	0,00
7398	Revers., restituit° et prélèvt divers	1 200 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	353 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	120 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00

Annexe 6

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	78 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	57 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 484 500,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	100 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	20 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	224 700,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	124 700,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 859 200,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	6 705 185,80	400 500,00	400 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	7 295 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 295 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 000 185,80	400 500,00	400 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 000 185,80	400 500,00	400 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 859 385,80	400 500,00	400 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 500,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	44 000,00	4 500,00	4 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	4 500,00	4 500,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	35 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	329 800,00	-9 000,00	-9 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	267 300,00	-9 000,00	-9 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	42 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	10 000 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 225 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	1 046 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	179 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 848 000,00	405 000,00	405 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 848 000,00	400 800,00	400 800,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	4 200,00	4 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 446 800,00	400 500,00	400 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		14 496 800,00	400 500,00	400 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 019 100,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	748 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 271 100,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 019 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 515 900,00	400 500,00	400 500,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RIF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 886 050,53	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 359 586,53	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	516 464,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 964 240,43	-295 938,24	-295 938,24
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 754 940,43	-295 938,24	-295 938,24
20422	Privé : Bâtiments, installations	209 300,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	19 376 440,87	-630 718,23	-630 718,23
21311	Hôtel de ville	0,00	170 000,00	170 000,00
2135	Installations générales, agencements	50 824,43	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	19 230 749,24	-800 718,23	-800 718,23
21538	Autres réseaux	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 867,20	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 971 197,92	-389 293,01	-389 293,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 497 315,35	-23 159,11	-23 159,11
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 373 882,57	-366 133,90	-366 133,90
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		30 197 929,75	-1 315 949,48	-1 315 949,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	116 681,64	116 681,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	116 681,64	116 681,64
13	Subventions d'investissement	350 000,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	350 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	282 100,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	282 100,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	455 767,40	336 771,19	336 771,19
Total des dépenses financières		1 537 867,40	453 452,83	453 452,83
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		31 735 797,15	-862 496,65	-862 496,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 019 100,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 019 100,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	3 470,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	937 270,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	130 680,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 199 680,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	748 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 227 400,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 727 400,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 246 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		37 982 297,15	-862 496,65	-862 496,65

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-862 496,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 890 848,98	-1 262 996,65	-1 262 996,65
13148	Subv. transf. Autres communes	4 270 305,60	270 411,51	270 411,51
13158	Subv. transf. Autres groupements	13 323,87	77 590,40	77 590,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	9 607 219,51	-1 610 998,56	-1 610 998,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		17 540 848,98	-1 262 996,65	-1 262 996,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 132 197,56	0,00	0,00
10222	FCTVA	805 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 327 197,56	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 811 200,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	2 727 400,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	53 800,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 943 397,56	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		26 484 246,54	-1 262 996,65	-1 262 996,65
021	Virement de la sect* de fonctionnement	6 705 185,80	400 500,00	400 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 295 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	79 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	660 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat*	1 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	98 000,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 480 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	140 000,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	530 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 000 185,80	400 500,00	400 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 227 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	500 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 727 400,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 227 585,80	400 500,00	400 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		43 711 832,34	-862 496,65	-862 496,65

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

Annexe 6

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-862 496,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 6

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	909 220	3 310 046	0	0	0	0	0	0	0	5 532 460	21 121 575	30 873 301
- Equipements municipaux (2)		2 560 046	0	0	0	0	0	0	0	5 175 811	19 477 822	27 213 678
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	356 650	1 311 653	1 668 302
- Opérations financières	909 220											909 220
Dépenses d'ordre	3 019 100											6 246 500
Total dépenses de l'exercice	3 928 320	3 310 046	0	0	0	0	0	0	0	6 032 460	23 848 975	37 119 801
RAR N-1 et reports	5 729 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 729 535
Total cumulé dépenses d'investissement	9 657 855	3 310 046	0	0	0	0	0	0	0	6 032 460	23 848 975	42 849 336
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	19 727 883	3 688 393	0	0	0	0	0	0	0	2 970 773	16 462 286	42 849 336
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	19 727 883	3 688 393	0	0	0	0	0	0	0	2 970 773	16 462 286	42 849 336
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	14 450 686	2 881 088	0	0	0	0	0	0	0	2 311 610	2 616 501	22 259 886
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	14 450 686	2 881 088	0	0	0	0	0	0	0	2 311 610	2 616 501	22 259 886
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 019 100	201 500	0	0	0	0	0	0	0	2 301 500	12 394 300	17 916 400
RAR N-1 et reports	4 343 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 343 486
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 362 586	201 500	0	0	0	0	0	0	0	2 301 500	12 394 300	22 259 886

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2019900800Y-10/07/19-09/07/20	13/06/2019	0,00	7 510 000,00	4 259,60	7 510 000,00	0,00
2020900709F-10/07/20-09/07/21	23/06/2020	3 500 000,00	690 000,00	322,78	0,00	690 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 500 000,00	8 200 000,00	4 582,38	7 510 000,00	690 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Annexe 6

IV – ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2	
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 500 000,00									
	La Banque Postale				4 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 500 000,00									
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				1 500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
169 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 6

IV – ANNEXES											IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2		
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 400 000,00						34 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	3 900 000,00	20,00	F		0,760	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	N	0,00	A-1	500 000,00	20,00	F		0,780	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)	N	0,00	A-1	2 000 000,00	20,00	F		0,670	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	20,00	F		0,780	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICMNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Total général		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 6

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 3 126 867,40	453 452,83	II 453 452,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		400 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 726 867,40	453 452,83	453 452,83
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	116 681,64	116 681,64
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>2 271 100,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	455 767,40	336 771,19	336 771,19

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 580 320,23	0,00	5 729 535,19	9 309 855,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 17 616 385,80	400 500,00	VI 400 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 616 200,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	805 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 727 400,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	53 800,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		14 000 185,80	400 500,00	400 500,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	79 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	660 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	98 000,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 480 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	530 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 705 185,80	400 500,00	400 500,00

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
--	--	---------------------------------------	----------------------------------	-----------------------

Annexe 6

Total ressources propres disponibles	18 016 885,80	0,00	0,00	5 327 197,56	23 344 083,36
---	----------------------	-------------	-------------	---------------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	9 309 855,42
Ressources propres disponibles	VIII	23 344 083,36
Solde	IX = VIII – IV (5)	14 034 227,94

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					944 750,10	944 750,10	476 901,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					944 750,10	944 750,10	476 901,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	36 567,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	50 090,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	7 653,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	30 732,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	15 680,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	12 736,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	16 135,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	21 289,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIER-SUR-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	5 342,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 2012-2018	SOREGIES	5	A	2 108,00	2 108,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00

Annexe 6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	5 647,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	55 531,00	55 531,00	55 531,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	30 798,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	8 321,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	15 815,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	29 021,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					944 750,10	944 750,10	476 901,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					453 861,83	373 010,50	53 711,51
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	9 535,80	2 383,30
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	4 689,00	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	4 104,96	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	2 855,64	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	5 442,20	2 721,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	1 695,12	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 352,40	338,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	3 877,08	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	2 882,40	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	11 446,20	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	3 355,44	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	12 380,16	3 095,04
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	8 431,20	2 107,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	4 462,00	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 390,40	597,60
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	2 194,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	5 965,68	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	4 630,32	1 157,58
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	2 577,36	644,34
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-SUR-TOURNAI	5	A	1 384,80	1 107,84	276,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	3 005,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00

Annexe 6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	1 844,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	941,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	949,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	1 277,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIERS-DE-TOURAINNE	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	321,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	339,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	3 332,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	1 848,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	499,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	1 741,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					453 861,83	373 010,50	53 711,51

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041575		Elec-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	10 158,24
2041482/2041576		Elec-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	64 505,65
2041482/2041577		Elec-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	134 733,04
2041482/2041578		Elec-FdC-2021	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	50 000,00
2041482/2041579		EP-FdC-2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	2 980,00
2041482/2041580		EP-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	86 557,82
2041482/2041581		EP-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	274 850,23
2041482/2041582		EP-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	191 466,69
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	425 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	80 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	209 300,00
FONCTIONNEMENT					
657358		Subvention 2021	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2021	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
6574		Subvention 2021	Agence Locale de l'Energie 37	Association	60 000,00
6574		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
6574		Subvention 2021	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
Elec-Tx	19 779 610,99	0,00	19 779 610,99	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00
Réseaux-2016							
Elec-Tx	21 276 899,89	0,00	21 276 899,89	21 276 899,89	0,00	0,00	0,00
Réseaux-2017							
Elec-Tx	19 633 371,65	2 839,68	19 636 211,33	19 564 882,78	71 328,55	0,00	0,00
Réseaux-2018							
Elec-Tx	19 453 213,38	52 698,75	19 505 912,13	14 096 986,40	5 277 097,48	131 828,25	0,00
Réseaux-2019							
Elec-Tx	19 777 000,00	-326 839,71	19 450 160,29	4 607 054,02	8 146 146,09	6 696 960,18	0,00
Réseaux-2020							
Elec-Tx	19 000 000,00	139 000,00	19 139 000,00	0,00	5 256 300,00	6 712 600,00	7 170 100,00
Réseaux-2021							
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	219 881,33	0,00	219 881,33	219 881,33	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	199 740,36	10 158,24	0,00	0,00
Elec-FdC-2019	250 000,00	10 000,00	260 000,00	185 494,35	64 505,65	10 000,00	0,00
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	67 266,96	50 000,00	132 733,04	0,00
Elec-FdC-2021	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	44 000,00	87 500,00	118 500,00
EP-Tx	4 089 628,28	0,00	4 089 628,28	4 089 628,28	0,00	0,00	0,00
Réseaux-2016							
EP-Tx	4 265 866,78	0,00	4 265 866,78	4 265 866,78	0,00	0,00	0,00
Réseaux-2017							
EP-Tx	5 067 185,07	-136 041,38	4 931 143,69	4 623 830,81	307 312,88	0,00	0,00
Réseaux-2018							
EP-Tx	4 600 000,00	-315 710,88	4 284 289,12	3 247 131,65	1 037 157,47	0,00	0,00
Réseaux-2019							
EP-Tx	3 920 000,00	40 000,00	3 960 000,00	652 662,75	2 580 361,63	726 975,62	0,00
Réseaux-2020							
EP-Tx	3 900 000,00	200 000,00	4 100 000,00	0,00	916 000,00	2 584 680,00	599 320,00
Réseaux-2021							
EP-FdC-2016	675 791,03	0,00	675 791,03	675 791,03	0,00	0,00	0,00
EP-FdC-2017	785 970,11	0,00	785 970,11	782 990,11	2 980,00	0,00	0,00
EP-FdC-2018	794 711,23	0,00	794 711,23	708 153,41	28 040,47	58 517,35	0,00
EP-FdC-2019	478 500,00	0,00	478 500,00	203 649,77	274 850,23	0,00	0,00
EP-FdC-2020	340 000,00	0,00	340 000,00	29 533,31	50 778,84	259 687,85	0,00
Projet	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	600 000,00	50 000,00	0,00	400 000,00
METHYCENTRE							
Elec-Tx	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	0,00	6 800 000,00	10 200 000,00
Réseaux-2022							
Elec-FdC-2022	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	50 000,00	200 000,00
EP-Tx	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	1 170 000,00	2 730 000,00
Réseaux-2022							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 6

IV – ANNEXES		IV					
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	1,40	19,40	19,40	0,00	19,40
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
Attachés	A	3,00	0,60	3,60	3,60	0,00	3,60
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,90	26,90	19,90	7,00	26,90
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	10,00	0,00	10,00	10,00	7,00	17,00
Techniciens principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		44,00	2,30	46,30	39,30	7,00	46,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				305 800,00		
Techniciens	B	TECH		220 000,00	3-2	CDD
Techniciens	B	TECH		85 800,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				305 800,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

35 : article 35 (travailleurs handicapés catégorie C.

110 : article 110 (recrutements directs sur emplois fonctionnels

110-1 : article 110 (recrutement de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 07/02/2020)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	3 650 000,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE

N°1 POUR 2021 -

BUDGET ANNEXE PCRS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 7

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 25

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 26

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-9 000,00	-9 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-9 000,00	-9 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-9 000,00	-9 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	156 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		229 500,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	220 500,00
66	Charges financières	10 900,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 250,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		249 650,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	240 650,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	68 050,00	0,00	0,00	0,00	68 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 050,00	0,00	0,00	0,00	68 050,00
TOTAL		317 700,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	308 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	308 700,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00	0,00	-69 000,00	-69 000,00	106 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	0,00	-18 000,00	-18 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		193 000,00	0,00	-87 000,00	-87 000,00	106 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	124 700,00	0,00	78 000,00	78 000,00	202 700,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		317 700,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	308 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		317 700,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	308 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	308 700,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	68 050,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Annexe 7

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 762,24		0,00	0,00	18 762,24
	Total des dépenses financières	85 462,24	0,00	0,00	0,00	85 462,24
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	475 462,24	0,00	0,00	0,00	475 462,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	TOTAL	478 462,24	0,00	0,00	0,00	478 462,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	68 050,00		0,00	0,00	68 050,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	71 050,00		0,00	0,00	71 050,00
	TOTAL	271 050,00	0,00	0,00	0,00	271 050,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	207 412,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

Annexe 7

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	68 050,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-9 000,00		-9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	-9 000,00	0,00	-9 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-9 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-69 000,00		-69 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	-18 000,00		-18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	78 000,00	0,00	78 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	-9 000,00	0,00	-9 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Annexe 7

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	63 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	1 300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	50 700,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	9 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	-9 000,00	-9 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	165 000,00	-9 000,00	-9 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		229 500,00	-9 000,00	-9 000,00
66	Charges financières (b) (8)	10 900,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 900,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	2 250,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		249 650,00	-9 000,00	-9 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	68 050,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	68 050,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		68 050,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 050,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		317 700,00	-9 000,00	-9 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00	-69 000,00	-69 000,00
706	Prestations de services	175 000,00	-69 000,00	-69 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	-18 000,00	-18 000,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	-18 000,00	-18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		193 000,00	-87 000,00	-87 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	124 700,00	78 000,00	78 000,00
778	Autres produits exceptionnels	124 700,00	78 000,00	78 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		317 700,00	-9 000,00	-9 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		317 700,00	-9 000,00	-9 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	100 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	100 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	90 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	90 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 762,24	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	85 462,24	0,00	0,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	475 462,24	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	478 462,24	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		200 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	68 050,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 632,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 154,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 836,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	523,00	0,00	0,00
28188	Autres	41 905,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		68 050,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		71 050,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		271 050,00	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé (8)	
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				1 000 000,00									
				1 000 000,00	F			0,000	1,320	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00									
1681 Autres emprunts (total)				0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00									
1687 Autres dettes (total)				0,00									
Total général				1 000 000,00									

Annexe 7

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 7

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		849 999,97				66 666,68	10 890,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		849 999,97				66 666,68	10 890,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	849 999,97	12,74	F	0,000	66 666,68	10 890,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		849 999,97				66 666,68	10 890,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la chaine de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 7

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	849 999,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 85 462,24	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 762,24	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 762,24	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	85 462,24	0,00	0,00	85 462,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 68 050,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		68 050,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 632,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 154,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 836,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	523,00	0,00	0,00
28188	Autres	41 905,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	68 050,00	0,00	207 412,24	0,00	275 462,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	85 462,24
Ressources propres disponibles	VIII	275 462,24
Solde	IX = VIII – IV (5)	190 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur Principal	A	1	75 000,00
Techniciens	B	2	81 000,00
TOTAL GENERAL		3	156 000,00

FINANCES DÉLIBÉRATION POUR ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (BUDGET PROVISOIRE)

Annexe 8

**Délibération pour l'engagement des dépenses (budget provisoire)
dans l'attente du vote du Budget Primitif en février 2022 – Budget Principal**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Pour mémoire Budget Primitif 2021	Budget Provisoire pour 2022 (100 % crédits du BP 2021)
Chapitre 011	3 306 000,00	3 306 000,00
Chapitre 012	2 625 000,00	2 625 000,00
Chapitre 014	1 200 000,00	1 200 000,00
Chapitre 65	353 500,00	353 500,00
Chapitre 66	100 000,00	100 000,00
Chapitre 67	224 700,00	224 700,00
Chapitre 022	50 000,00	50 000,00
	7 859 200,00	7 859 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire Budget Primitif 2021		Remboursement du Capital de la dette (du 1er janvier au 15 avril 2022)	25 % crédits du BP 2021 gérés hors APCP	Crédits de Paiements votés au présent Comité (cf. délibération AP/CP)	Budget Provisoire pour 2022
	Hors APCP	Géré en APCP				
Chapitre 20	2 656 500,00	16 886,94		664 125,00	-	664 125,00
Chapitre 204	674 300,00	817 065,32		168 575,00	525 313,43	693 888,43
Chapitre 21	140 000,00	19 821 653,63		35 000,00	18 430 031,01	18 465 031,01
Chapitre 23	350 000,00	5 917 169,90		87 500,00	5 211 673,09	5 299 173,09
Chapitre 26	50 000,00			12 500,00		12 500,00
Chapitre 27	982 100,00			245 525,00		245 525,00
Chapitre 13	50 000,00			12 500,00		12 500,00
Chapitre 16	400 000,00		143 600,72			143 600,72
Chapitre 020	50 224,21			12 556,05		12 556,05
	5 353 124,21	26 572 775,79	143 600,72	1 238 281,05	24 167 017,53	25 548 899,30
	31 925 900,00		25 548 899,30			

FINANCES

DÉLIBÉRATION

POUR ENGAGEMENT

DES DÉPENSES

D'INVESTISSEMENT

**(BUDGET ANNEXE
PCRS PROVISoire)**

Annexe 9

Délibération pour l'engagement des dépenses (budget provisoire)
dans l'attente du vote du Budget Primitif en février 2022 – Budget Annexe PCRS

	Pour mémoire Budet Primitif 2021	Budget Provisoire pour 2022 (100 % crédits du BP 2021)
Chapitre 011	63 000,00	63 000,00
Chapitre 012	165 000,00	165 000,00
Chapitre 65	1 500,00	1 500,00
Chapitre 66	10 900,00	10 900,00
Chapitre 67	7 000,00	7 000,00
Chapitre 022	2 250,00	2 250,00
	249 650,00	249 650,00

	Remboursement du Capital de la dette (du 1er janvier au 15 avril 2022)	25 % crédits du BP 2021 gérés hors APCP	Budget Provisoire pour 2022
		25 000,00	25 000,00
		22 500,00	22 500,00
		50 000,00	50 000,00
	16 666,67		16 666,67
		4 690,56	4 690,56
	16 666,67	102 190,56	118 857,23
	118 857,23		

	Pour mémoire Budet Primitif 2021
Chapitre 20	100 000,00
Chapitre 21	90 000,00
Chapitre 45	200 000,00
Chapitre 16	66 700,00
Chapitre 020	18 762,24
	475 462,24

ÉLECTRICITÉ PROGRAMME DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2021

Annexe 10

Programmes prévisionnels des dossiers de dissimulation, de renforcement, de sécurisation et de réhabilitation des postes de transformation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'année 2021

PROGRAMME ART8 - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AZAY LE RIDEAU	888-2016	Rue Adelaïde Riché / Priorité 1	156 615,58 €	46 984,67 €	
CHAMBRAY LES TOURS	629-2018	Route du Saint Laurent Tranche 2	118 310,90 €	35 493,27 €	
CHATEAU RENAULT	1413-2019	Rue du Tertre de l'horoge	0,00 €	0,00 €	Reporté à la demande de la commune
JOUE LES TOURS	980-2019	rue Jean de la Fontaine et rue parmentier	154 058,72 €	46 217,62 €	Initialement sous 2021 G
LA VILLE AUX DAMES	1028-2018	Rue Bernardette Delprat	174 622,09 €	52 386,63 €	Initialement sous 2021 G
MONTLOUIS SUR LOIRE	2371-2018	Avenue Gabrielle d'Estrée du n° 59 au n° 85	136 521,51 €	40 956,45 €	
MONTS	1873-2018	Rue du Val de l'Indre, du 132 à la rue d'Epiray / Tr1	222 507,45 €	66 752,24 €	
PARCAY MESLAY	693-2019	Rue du Château d'eau	55 851,90 €	16 755,57 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	1113-2019	Rue des Amandiers entre Rue Louis Bézard et Rue Georges Courteline	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 Art 8
SAINT-AVERTIN	457-2019	Rue de Cormery du n° 26 au n° 113	349 399,74 €	104 819,92 €	Initialement sous 2020 G
		Total HT	1 367 887,89 €	410 366,37 €	
		Total TTC	1 641 465,47 €		

PROGRAMME C - SOUS PROGRAMME « CE » DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AMBILLOU	1310-2020	Route de Courcelles - RD3	94 005,93 €	28 201,78 €	
AZAY SUR CHER	797-2019	Rue du Port	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 C
BEAUMONT LA RONCE	2118-2017	Route de Rouziers	54 284,85 €	16 285,46 €	
CHATEAU LA VALLIERE	575-2017	Rue des Aumoneries	109 780,89 €	32 934,27 €	
COURCELLES DE TOURAINE	863-2019	Grande Rue - RD 3	116 773,39 €	35 032,02 €	

Annexe 10

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CROTELLES	1867-2018	Le Bourg - Rue du Coteau - RD 473	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 C
LIGNIERES DE TOURAINE	1957-2020	Bourg - RD57	109 437,31 €	32 831,19 €	
LIMERAY	406-2017	Avenue du 08 Mai 1945- Rue du Lavoir-RD 21	0,00 €	0,00 €	Reporté en 2022 C
MARRAY	977-2019	Rue du Pommier vert du n° 2 au n° 14 bis	168 702,62 €	50 610,79 €	
MOSNES	1672-2020	Rue des Thomeaux	0,00 €	0,00 €	Reporté à la demande de la commune
NEUILLE PONT PIERRE	498-2017	Rue de la Riandière - RD 68	111 116,46 €	33 334,94 €	
PREUILLY SUR CLAISE	584-2016	Rue de la Folie	55 337,80 €	16 601,34 €	
REUGNY	689-2020	Place de la République, rue Nationale du n° 2 au n° 26	188 222,23 €	56 466,67 €	
RICHELIEU	1349-2018	Avenue du Québec tranche1	236 104,54 €	70 831,36 €	
SAINT BRANCHS	1690-2019	Rue de la poste Rue de la Gare	45 907,22 €	13 772,17 €	
SAINT ROCH	1203-2017	Rue de la Vallée - RD 36 intersection rue de la Picherie au N° 67	191 902,89 €	57 570,87 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	551-2018	Bourg- HLM Gendarmerie - Avenue du Général de Gaulle	0,00 €	0,00 €	Reporté à la demande de la commune
THIZAY	2278-2017	La Barigonnière / Vallée de Verrière du N° 52 au N° 74	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 C
TRUYES	706-2017	Stade - Rue du Stade - lié au SIE 822-2017	68 177,15 €	20 453,15 €	
TRUYES	707-2017	Delanoues - Rue des Delanoues - Rue des Frandalais Priorité 1	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 C
TRUYES	822-2017	Allée du Clos Paradis - lié au SIE 706-2017	193 278,13 €	57 983,44 €	
VALLERES	1263-2020	Rue de la Corderie du n° 2 au n° 37	129 691,96 €	38 907,59 €	
VALLERES	1601-2019	Bourg / RD 39 et RD 321	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 C
Total HT			1 872 723,37 €	561 817,04 €	
Total TTC			2 247 268,04 €		

Annexe 10

PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
ANTOGNY LE TILLAC	1233-2020	Tivoli - VC2 - LES ORMES (86)	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 G
CHINON	678-2020	Rue du Pavé Neuf - Partie Haute	0,00 €	0,00 €	Annulé à la demande de la commune
FONDETTES	041-2010	Rue Eugène Gouin du n° 18 au n° 48	195 951,35 €	58 785,41 €	
FONDETTES	2055-2020	Rue de Vau Moron	0,00 €	0,00 €	Reporté à la demande de la commune
FONDETTES	396-2020	Avenue du Général de Gaulle-Agrocampus	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
JOUE LES TOURS	2154-2020	Rue Béguine	138 067,82 €	41 420,34 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	997-2020	Route du Mans	73 295,13 €	21 988,54 €	
LIGUEIL	1642-2016	Rue des Fossés St Martin du n° 40 au n° 54 - Allée des Cyclamens	42 461,25 €	12 738,38 €	
LUYNES	761-2018	Rue Victor Hugo du N° 11 au N° 1 bis	208 575,79 €	62 572,74 €	
MONTBAZON	1130-2020	CES / Rues de la Bafauderie et du Prof. Guillaume Louis	0,00 €	0,00 €	Reporté à la demande de la commune
MONTLOUIS SUR LOIRE	2372-2018	Avenue Gabrielle d'Estrée du n° 85 au n° 109	144 003,02 €	43 200,91 €	
POCE SUR CISSE	2382-2017	Route de Saint-Ouen-Les-Vignes - RD 431	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2020 G
VEIGNE	688-2018	Rue de Sardelle du n° 16 au n° 46	234 076,63 €	70 222,99 €	
VEIGNE	689-2018	Rue de Sardelle du n° 2 au n° 16	124 172,98 €	37 251,89 €	
		Total HT	1 160 603,97 €	348 181,20 €	
		Total TTC	1 392 724,76 €		

PROGRAMME CH - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION CABINE HAUTE

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHARNIZAY	559-2021	Bourg - Rue du 19 mars 1962 - CH	60 000,00 €	0,00 €	
		Total HT	60 000,00 €	0,00 €	
		Total TTC	72 000,00 €		

PROGRAMME AB - SOUS PROGRAMME « AP » DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ANCHE	1717-2019	Les Voiries - Rue du Vieux Bourg - lié SIE 1167-2019 et 1798-2019	53 000,00 €	
ARTANNES SUR INDRE	1843-2020	Les Fourneaux	9 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
ARTANNES SUR INDRE	1844-2020	Petite Plissone	54 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
ARTANNES SUR INDRE	973-2021	Fontaine Sainte - Place des Tilleuls	30 000,00 €	
BEAUMONT EN VERON	1864-2020	La Boulaiserie	59 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
BEAUMONT LA RONCE	788-2019	Beaumont La Ronce - 2 Rue George Bieret	10 000,00 €	
BERTHENAY	1811-2020	La Cure	45 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
BOURNAN	1813-2020	La Soultière	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
BRIDORE	2101-2020	Le Cherou - La Bertaudière - VC301 - Lié SIE 2100-2020	47 000,00 €	
BUEIL EN TOURAINE	753-2021	Bueil en touraine - Rue André Piégu	22 200,00 €	
CERELLES	1808-2020	Boulas - La Basse Boulas - CR7 - Lié SIE 1809-2020	48 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
CHAMBOURG SUR INDRE	2319-2020	Les Hélas	15 000,00 €	
CHARENTILLY	1548-2019	La Fortinière - Lié SIE 2192-2017	55 256,09 €	Initialement sous 2020 AB
CHARENTILLY	1552-2019	Le Gâte soie - La Proverderie	45 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
CHARENTILLY	831-2020	La Croix - Rue de la Fortinière - Lié SIE 1548-2019	45 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
CHEILLE	1953-2020	Baigneux - Haut Baigneux	66 000,00 €	
CHISSEAUX	1312-2021	La Bardoire - VC5	30 000,00 €	
CHOUZE SUR LOIRE	2236-2020	La Gravière - Lié SIE 2048-2020	34 752,68 €	
CINQ MARS LA PILE	1865-2020	Les Raguenières	30 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
CINQ MARS LA PILE	1965-2017	La Gautellerie	92 844,96 €	
DRACHE	607-2021	Les Méreaux - L'Echardonnerie - Tantan	60 662,69 €	
FAYE LA VINEUSE	454-2021	Bourg - Rue du Portugal - Rue Basse	127 000,00 €	
LA CELLE SAINT AVANT	558-2021	Le Grignon - Quatorze Bornes - Lié SIE 2463-2020 et 2464-2020	50 762,14 €	
LEMERE	1574-2021	Le Rivau - La Guimarderie	100 000,00 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	1909-2020	La Pérée aux Naux	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
LIGRE	719-2020	Le Quellay - CR 82	15 000,00 €	

Annexe 10

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
NEUVILLE SUR BRENNÉ	1878-2020	Tuilerie	132 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
NEUVY LE ROI	396-2021	Les Vaux	20 000,00 €	
NOYANT DE TOURAINE	1607-2020	La Chatière - La Jalletière	119 100,00 €	
PANZOULT	2350-2020	Les Bergeronnettes - Le Bois Girault - La Chauvinière - Villeseaux	197 000,00 €	
REUGNY	1887-2020	La Butte - Les Balluaux - Bréviande - Lié au SIE 2203-2020	52 500,00 €	
SAINT ANTOINE DU ROCHER	2172-2020	Palinière - Rte des Bonhommes - Lié au SIE 1182-2019	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
SAINT ANTOINE DU ROCHER	2326-2020	Mulonnière - Le Château de la Mulonnière	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
SAINT AUBIN LE DEPEINT	2177-2020	La Petite Vacherie - La Fortière - Lié SIE 828-2020	49 868,70 €	
SAINT OUEEN LES VIGNES	1597-2020	Le Buisson - La Foucaudière	197 000,00 €	
SAINT REGLE	1806-2020	Le Comte - Rue de Mazeure	10 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
SAINT REGLE	2381-2015	Pelletrie	10 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
SAVIGNY EN VERON	2058-2020	Gilbardière - Rue de la Gilbardière	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
SEPMES	942-2021	La Courance - Brissac - La Membrolle - Mondion - RD59	97 000,00 €	
THIZAY	1053-2020	Verrière - La Petite Gaudrée - CR 7 Lié SIE 1891-2019	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
VALLERES	1823-2020	Le Vau	9 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
VALLERES	621-2021	Bobinière -32 La Baubinière - Lié SIE 929-2021	65 000,00 €	
			Total HT	2 102 947,26 €
			Total TTC	2 523 536,71 €

PROGRAMME R - FONDS PROPRES SIEIL - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ESVRES SUR INDRE	1789-2019	Fourneau - Route de la Brouette	0,00 €	Réalisé sous 2020 R
PERRUSSON	1844-2019	Morillons - La Boisselière - LOCHES	157 691,80 €	Initialement sous 2020 R
			Total HT	157 691,80 €
			Total TTC	189 230,16 €

PROGRAMME SN - SOUS PROGRAMME « SN » DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	2104-2020	Salle des Fêtes Rue Joseph Pinet	24 000,00 €	
AMBILLOU	675-2021	Carroi Grillons - La Perray - VC 11	30 400,00 €	
ANCHE	1798-2019	Les Voiries - Rues de la Plage et du Vieux Bourg - Lié SIE 1167-2019	40 000,00 €	Initialement sous 2020 SC
AUTRECHE	1376-2021	La Rivonnerie - Bellevue - RD31	87 000,00 €	Initialement sous 2020 SC
AUTRECHE	654-2021	Le Clos	18 000,00 €	
BARROU	1954-2020	Les Nocereaux - La Moussine	2 251,43 €	
BRIZAY	2182-2020	Brèche - RD 757 - Chemin de la Chaumine	54 000,00 €	
CERELLES	1809-2020	Boulas - Le Guignier Béni - CR7 et CR5 - Lié SIE 1808-2020	35 000,00 €	Initialement sous 2020 SC
CHAMPIGNY SUR VEUDE	2096-2020	Varenne - Chassenai - Rue du Collège	45 000,00 €	
CHANNAY SUR LATHAN	2316-2020	Bas Coudray - CR 53	22 800,00 €	
CHANNAY SUR LATHAN	2317-2020	La Bonne - La Trainardière - Route de Meigné - RD 3	58 000,00 €	
CHARGE	2091-2020	La Forgerie - Rue de la Forgerie	76 500,00 €	
CHEILLE	2083-2020	La Gouzillerie - Vaujoint	82 500,00 €	
CHISSEAUX	2449-2020	Ruisseau Nord - Rue de l'Europe - RD40	85 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	2127-2019	Bourg - Rue de la Gare - Impasse du pré Saint Laurent - Lié SIE 2126-2019 et 2128-2019	75 407,65 €	Initialement sous 2020 SC
CIRAN	1588-2020	Les Repénéllières - RD 12- Château des Repénéllières	64 500,00 €	
COURCAY	495-2019	Le Haut Vau - Le Bas Vau	4 577,00 €	Initialement sous 2020 SC
COURCELLES DE TOURAINE	2438-2020	La Saulaie - Le Chatelier - Lié SIE 2439-2020	95 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	2439-2020	Le Maissonnet - Boudon - Lié SIE 2438-2020	141 000,00 €	
CUSSAY	1594-2021	Traquenage - RD 99	93 000,00 €	
EPEIGNE SUR DEME	814-2021	Les Noyers - Les Forges - Le Noyer - BEAUMONT-SUR-DEME (72) - Les Galbrunières	0,00 €	Réalisé sous 2020 SC
ESVES-LE-MOUTIER	1589-2020	Le Petit Village - Le Plessis - RD 12	65 000,00 €	
INGRANDES DE TOURAINE	1872-2020	Barillerie - Rues des Tournes Bosses et de la Galottière - Lié SIE 1871-2020	35 000,00 €	Initialement sous 2020 S
LA CELLE SAINT AVANT	2464-2020	Le Grignon - RD 750 - Lié SIE 2463-2020	14 498,05 €	

Annexe 10

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
LEMERE	1571-2021	Bourg - CR 81 - Rue du Château d'eau - RD 516	64 000,00 €	
LEMERE	1572-2021	Le Sable - RD 749	40 000,00 €	
LEMERE	1573-2021	Le Coudray - Plaisance - RD 749 - RD 114	80 000,00 €	
LEMERE	1576-2021	Le Carroi Guerrin - CR73	6 000,00 €	
LES ESSARDS	645-2021	Revaudrie - La Martinerie - LANGEAIS - RD71	28 000,00 €	
LES HERMITTES	1989-2020	Route de la Ferrière - CR 42	9 000,00 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	2243-2020	Fontenay - La Pérée aux Naux	35 283,21 €	
MONNAIE	676-2021	Barre Fresne - La Barre du Fresne - La Brunellerie	25 000,00 €	
MONNAIE	725-2021	Bordegault	54 044,52 €	
MONTRESOR	1872-2021	La Grange - Impasse de la Grange - BEAUMONT-VILLAGE	18 000,00 €	
PREUILLY SUR CLAISE	2102-2020	La Boucaudière - RD 42	84 000,00 €	
REUGNY	2203-2020	La Butte - La Casse - Lié au SIE 1887-2020	14 000,00 €	
SAINT BRANCHS	2239-2020	Le Cottereau	0,00 €	Réalisé sous 2020 SC
SAINT BRANCHS	2240-2020	Les Baffards - Lié SIE 2239-2020	7 903,20 €	
SAINT BRANCHS	889-2021	Villiers - La Villier	11 800,27 €	
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	1173-2015	Sambonne - RD92 - Lié SIE 1500-2019	54 614,35 €	Initialement sous 2020 S
SAINT MARTIN LE BEAU	1985-2020	Rte de Montlouis - Gros Buisson - Vieux Château - Rue des Jardins - Lié SIE 1986-2020	100 000,00 €	Initialement sous 2021 SP
SAINT MARTIN LE BEAU	1986-2020	Rte de Montlouis - Gros Buisson - RD40 - Lié SIE 1985-2020	80 000,00 €	
SAINT OUEN LES VIGNES	655-2021	La Rourettrie - Rue du bois de la Chainée	97 000,00 €	
SAINT PATERNE RACAN	1914-2020	Le Houx - La Gaudine	99 000,00 €	
SAINT REGLE	716-2021	Vuscorps - Route de Juscorps	10 000,00 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	2318-2020	La Gironde - CR71 - Les Clautraux - COURCELLES-DE-TOURAINE	15 000,00 €	
SAVIGNY EN VERON	2058-2020	Gilbardièrre - Rue de la Gilbardièrre	0,00 €	Réalisé sous 2020 AB
SOUVIGNE	1306-2021	La Gaucheraie - Les Maisons Blanches	5 954,04 €	
TAUXIGNY - SAINT BAULD	2241-2020	Belle Chasse - Le Colombier	43 000,00 €	
VALLERES	1259-2020	Lot. Communal - Rue des Valletières - Lié SIE 1263-2020 et 1260-2020	37 640,39 €	
VALLERES	1260-2020	Lot. Communal - Rue des Moulins - Lié SIE 1263-2020 et 1259-2020	40 686,52 €	

Annexe 10

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
VILLEDOMER	358-2018	Tertre Rouge - Le Pas Roland - La Champlonnière	145 500,00 €	Initialement sous 2020 S
VILLELOIN COULANGE	2478-2020	Coulangé - Le Four à Chaux	63 806,38 €	
		Total HT	2 517 667,01 €	
		Total TTC	3 021 200,41 €	

PROGRAMME SP - SOUS PROGRAMME « SNR » DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS PLAN DE RELANCE

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BOSSAY SUR CLAISE	1990-2020	Couture - RD50	32 412,41 €	Initialement sous 2021 SN
BOSSEE	1988-2020	La Bichetterie - CR41	25 000,00 €	Initialement sous 2021 SN
BRIDORE	2100-2020	Le Cherou - Lié SIE 2101-2020	15 921,93 €	Initialement sous 2021 SN
CHANNAY SUR LATHAN	2109-2020	La Mignière - Le Plessis	50 102,35 €	Initialement sous 2021 SN
GENILLE	2099-2020	Le Grand Coinay - La Vallée de la Fontaine - RD 89	48 910,39 €	Initialement sous 2021 SN
JAULNAY	424-2021	Poirère - La Poirière	56 266,14 €	Initialement sous 2021 SN
LE PETIT PRESSIGNY	2103-2020	Tronçay - RD50 - CR 15	52 737,70 €	Initialement sous 2021 SN
SAINT EPAIN	664-2021	Galisson - La Vallée de Galisson - Lié SIE 665-2021	58 000,00 €	
SAINT EPAIN	665-2021	Le Petit Galisson - Lié SIE 664-2021	27 000,00 €	
SAINT HIPPOLYTE	1987-2020	Braud	21 618,82 €	Initialement sous 2021 SN
SOUVIGNE	2095-2020	La Baronnière - RD766 - RD69	53 000,00 €	
		Total HT	440 969,74 €	
		Total TTC	529 163,69 €	

Annexe 10

PROGRAMME RS - FONDS PROPRES SIEIL - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
CIVRAY DE TOURAINE	1990-2019	<i>Les Basses Fougères - Fosse Besse - BLERE</i>	0,00 €	<i>Réalisé sous 2020 RS</i>
DRUYE	2097-2020	Goussardièrre - La Couinière - AZAY-LE-RIDEAU	110 919,45 €	Initialement sous 2020 RS
LUZE	2238-2020	Les Savatiers - CR20-CR40 - VERNEUIL SUR INDRE	96 000,00 €	Initialement sous 2021 SN
Total HT			206 919,45 €	
Total TTC			248 303,34 €	

ÉLECTRICITÉ PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2022

Annexe 11

Programmes prévisionnels des dossiers de dissimulation, de renforcement, de sécurisation et de réhabilitation des postes de transformation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'année 2022

SOUS-PROGRAMME AR - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
FONDETTES	2252-2020	Rue du Sacre - Lié SIE 041-2010	69 566,10 €	20 869,83 €	
JOUE LES TOURS	2155-2020	Rues Descartes - Laenec - Blaise Pascal	192 079,50 €	57 623,85 €	
JOUE LES TOURS	2156-2020	Allée du Sapin Vert	123 388,10 €	37 016,43 €	
LA RICHE	667-2019	Rue Saint François	94 180,35 €	28 254,11 €	
LIGUEIL	1855-2020	Fossé Saint Martin - Avenue Léon Bion du n° 1 au n° 11	145 109,04 €	43 532,71 €	
MONTS	2257-2018	Rue du Val de l'Indre du n° 106 au n° 132 - Tranche 2A	208 918,83 €	62 675,65 €	
		Total HT	833 241,92 €	249 972,58 €	
		Total TTC	999 890,30 €		

SOUS-PROGRAMME CE DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AVON LES ROCHES	1343-2020	Le Feunet - Rues de Feunet, des Tilleuls et de Brugelette	210 798,00 €	63 239,40 €	
BEAUMONT LA RONCE	2120-2017	Rue de la Poterie	40 852,13 €	12 255,64 €	
CIRAN	2084-2020	La Pointe	106 449,08 €	31 934,72 €	
DRUYE	2090-2020	Le Bois Chevalier / Rue des Fonchers	181 493,78 €	54 448,13 €	
LES HERMITES	618-2017	Rue du 11 novembre 1918 - RD 72	103 333,81 €	31 000,14 €	
LIMERAY	406-2017	Avenue du 08 Mai 1945- Rue du Lavoisier-RD 21	125 758,18 €	37 727,45 €	Initialement sous 2021 C
RILLE SUR LATHAN	1170-2021	Rue du Commerce - Rue de la Poste	39 309,49 €	11 792,85 €	
ROUZIERS DE TOURAINE	2342-2020	Rue du stade	143 304,36 €	42 991,31 €	
SAINT LAURENT DE LIN	1001-2021	Rue de la Perrée du n° 11 au n° 22	53 775,80 €	16 132,74 €	

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
SEMBLANCAY	1894-2021	Rue de la Moisandière	56 876,54 €	17 062,96 €	
THILOUZE	1465-2020	Place de l'Église	10 000,00 €	3 000,00 €	
VERNOU SUR BRENNE	1903-2019	Rue Neuve du n° 17 au n° 33	126 241,47 €	37 872,44 €	
VERNOU SUR BRENNE	1904-2019	Rue Neuve du n° 1 au n° 17	102 366,26 €	30 709,88 €	
Total HT			508 740,86 €	152 622,25 €	
Total TTC			610 489,03 €		

SOUS-PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
LA VILLE AUX DAMES	1141-2019	Rue Bernadette Delprat /Place du 11 novembre/Impasse Madame Tallien	139 899,06 €	41 969,72 €	
LUYNES	694-2021	Rue Victor Hugo - Tranche 3	133 437,49 €	40 031,25 €	
PARCAY MESLAY	692-2019	Rue de Frasné	242 438,19 €	72 731,46 €	
SAINT AVERTIN	458-2019	Rue Léon Brûlon du n° 8 au n° 24	121 097,01 €	36 329,10 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	949-2019	Rue des Amandiers (Bagatelle - Rimoneaux)	156 066,56 €	46 819,97 €	
SAINT PIERRE DES CORPS	1286-2020	Rue Marcel Cachin, du n° 319 à La Ville Aux Dames	210 498,54 €	63 149,56 €	
VEIGNE	1336-2021	RD 910 de l'avenue de la Couzière au passage à niveau	134 875,00 €	40 462,50 €	
VERETZ	566-2016	Quai Henri IV - RD 976	122 714,43 €	36 814,33 €	
Total HT			1 261 026,28 €	378 307,89 €	
Total TTC			1 513 231,54 €		

SOUS-PROGRAMME CH - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION CABINE HAUTE

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
VALLERES	929-2021	Gilberdière - Lié SIE 930-2021 - CH	50 000,00 €	0,00 €	
Total HT			50 000,00 €	0,00 €	
Total TTC			60 000,00 €		

Annexe 11

SOUS-PROGRAMME AP DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	1997-2021	Cuffou - Route du Val de Claise - VC 5	19 000,00 €	
ABILLY	1998-2021	Foulons - Route de Besse - RD42 - CR38	40 000,00 €	
ATHEE SUR CHER	1999-2021	Chandon	30 000,00 €	
BEAUMONT - LOUESTAULT	2025-2021	Roche Ales - Louestault	60 000,00 €	
BENAI	2003-2021	Petit Clocher - La Gare - RD 269 - RD 469	83 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	2140-2021	Bourg	10 000,00 €	
CERELLES	2000-2021	Balière - Chemin de la Baslière	24 000,00 €	
CHARENTILLY	2008-2021	Charentilly Bourg	50 000,00 €	
CHARENTILLY	2021-2021	Saint Martin	39 000,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	2002-2021	Petite Borde	20 000,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	2110-2021	La Massonnière - Les Morinières	76 000,00 €	
CHOUZE SUR LOIRE	1945-2021	Les Pelouses - Rue de Saumur du n° 23 au n° 47 - RD 952	50 000,00 €	
COURCAY	2009-2021	Les Métairies - RD 83	28 000,00 €	
COURCAY	444-2021	Le Haut Vau - RD83 - VC302 - Lié au SIE 422-2019	30 000,00 €	
DRUYE	2001-2021	La Prudhommière	66 000,00 €	
HOMMES	2010-2021	La Bourellerie	30 000,00 €	
HOMMES	2022-2021	Fromagerie	50 000,00 €	
HUISMES	2023-2021	Benais	50 000,00 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	1864-2021	Bourg - Rue du Vivier - Lié SIE 999-2021	5 000,00 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	653-2021	Bourg - Rue de Langeais du n° 2 au n° 10 - RD57	111 000,00 €	
LIGRE	2024-2021	Côteaux	40 000,00 €	
MARCE SUR ESVES	2026-2021	Moulin Gruteau - VC1	80 000,00 €	
MARCILLY SUR MAULNE	1649-2021	Moulin Patouillard - La Bergeonnerie - CR 37 - Lié SIE 2077-2021	78 530,00 €	
MARCILLY SUR MAULNE	2004-2021	Carroi des Mauvières	19 000,00 €	
MARRAY	1591-2019	Le Haut Montas	89 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
MAZIERES DE TOURAINE	2027-2021	Mortier Rougeau - Route de la Métairie	13 000,00 €	
MAZIERES DE TOURAINE	2131-2021	L'Echalerie	69 000,00 €	
MONTHODON	2028-2021	La Petite Guérie - CR 10	66 000,00 €	
NEUILLE PONT PIERRE	1988-2021	Boasseau - Boisseau -	26 000,00 €	
PARCAY SUR VIENNE	2005-2021	Leverie	66 000,00 €	
SEUILLY	1865-2021	La Mélière - Route de la Meslière - Lié SIE 920-2021	12 000,00 €	
SORIGNY	2006-2021	Ferrandière	70 000,00 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
VILLEBOURG	2007-2021	Vaumargot - La Salle - RD 938 - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	133 000,00 €	
		Total HT	1 632 530,00 €	
		Total TTC	1 959 036,00 €	

SOUS-PROGRAMME SN DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	2097-2021	Gué Gattier - Rue De Neuilly - RD 53	40 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	2139-2021	Massuet - Marchebec - CR 60	12 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	2148-2021	Sablonnière - Les Sablonnières - CR 73	59 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	2149-2021	Rochepeineau - CR 74E	21 000,00 €	
CHOUZE SUR LOIRE	933-2016	Les Pelouses - Rue de Saumur du n° 42 au n° 68 - RD 952	78 000,00 €	
CUSSAY	1595-2021	Le Viennet	49 000,00 €	
MARCILLY SUR MAULNE	2077-2021	Moulin Patouillard - Le Gué des Perrets - La Morchoinière - RD238 - Lié SIE 1649 -2021	151 000,00 €	
NOUZILLY	1879-2021	Sirottièrre	73 200,00 €	
NOYANT DE TOURAINE	1979-2021	Champ Grelet - Les Cours	20 000,00 €	
REIGNAC SUR INDRE	1903-2021	Mazère	75 000,00 €	
RILLE SUR LATHAN	1655-2021	Rillé - Rue Philippe le Bel - Rue de l'église - Lié SIE 1170-2021	42 000,00 €	
SAINT ANTOINE DU ROCHER	1878-2021	La Gibaudière	49 000,00 €	
VOU	2150-2021	Le Bournais - La Perruche - RD 97	71 000,00 €	
		Total HT	740 200,00 €	
		Total TTC	888 240,00 €	

ÉLECTRICITÉ GLOSSAIRE DES PROGRAMMES ET SOUS-PROGRAMMES

Nouvelles codifications	Anciennes codifications	TYPLOGIE	FINANCEMENT
PROGRAMMES FACE			
RENFORCEMENT			
AP	AB	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
EXTENSION			
AE	EF	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune - Pétitionnaires
SECURISATION			
SN	SN	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. A compter de 2021, remplace les programmes S et SC arrêtés depuis 2020.	FACE - SIEIL
SNR	SP	Réseau en fils nus et fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. Programme exceptionnel plan de relance.	FACE - SIEIL
N'existe plus	S	<i>Réseau en fils nus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. S'arrête en 2020.</i>	FACE - SIEIL
N'existe plus	SC	<i>Réseau en fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE. S'arrête en 2020.</i>	FACE - SIEIL
DISSIMULATION			
CE	C	Dissimulation du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune
PROGRAMME ENEDIS			
DISSIMULATION			
AR	ART 8	Dissimulation du réseau électrique conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession	SIEIL - Enedis - Commune
PROGRAMMES SIEIL			
RENFORCEMENT			
R	R	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension	SIEIL
EXTENSION			
E	E	Extension du réseau électrique	SIEIL - Commune - Pétitionnaires

Annexe 12

Nouvelles codifications	Anciennes codifications	TYPLOGIE	FINANCEMENT
SECURISATION			
RS	RS	Réseau en fils nus	SIEIL
DISSIMULATION			
CH	CH	Remplacement des postes de transformation de type "Cabine haute" par des postes de transformation plus modernes	SIEIL
G	G	Dissimulation du réseau électrique	SIEIL - Commune
T	T	Dissimulation du réseau de télécommunications coordonnée avec le réseau électrique	Commune
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC NON TRANSFÉRÉ LIÉS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE			
LN	LN	Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE			
LT	LT	Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
RÉHABILITATION DE POSTES DE TRANSFORMATION			
RP	RP	Réhabilitation de l'aspect extérieur des postes de transformation par des associations de réinsertion	SIEIL si peinture uniquement SIEIL - Commune si fresque
FONDS DE CONCOURS GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS			
TN	TN	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant conservé sa maîtrise d'ouvrage durant les travaux	SIEIL
TT	TT	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant transféré sa maîtrise d'ouvrage au SIEIL durant les travaux	SIEIL

ÉCLAIRAGE PUBLIC

CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

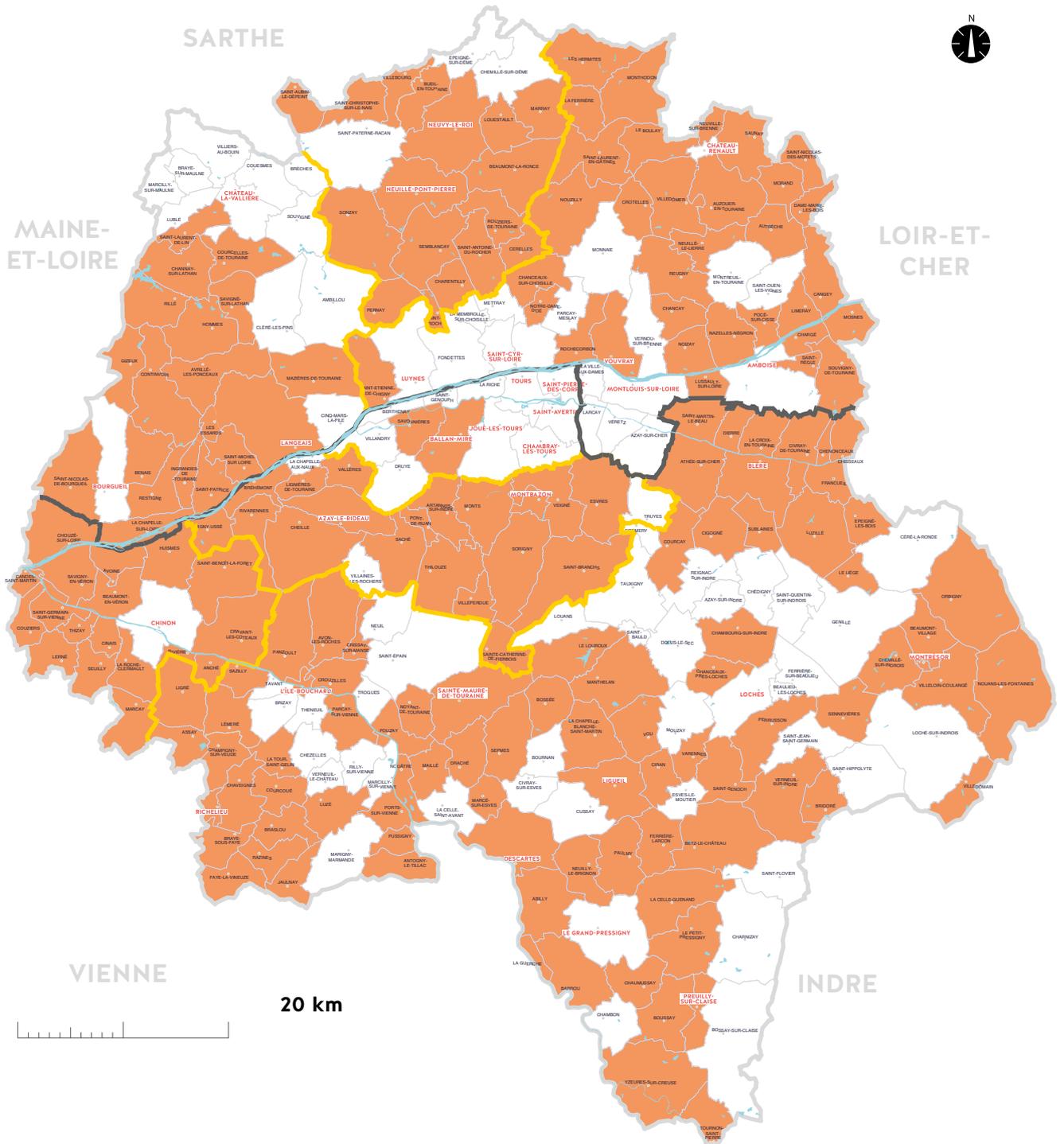
à la date du 31 décembre 2021

Annexe 14



Éclairage public

Communes adhérentes à la date du 31 décembre 2021



- Communes adhérentes (189)
- Délimitation répartition NORD/SUD du SIEIL

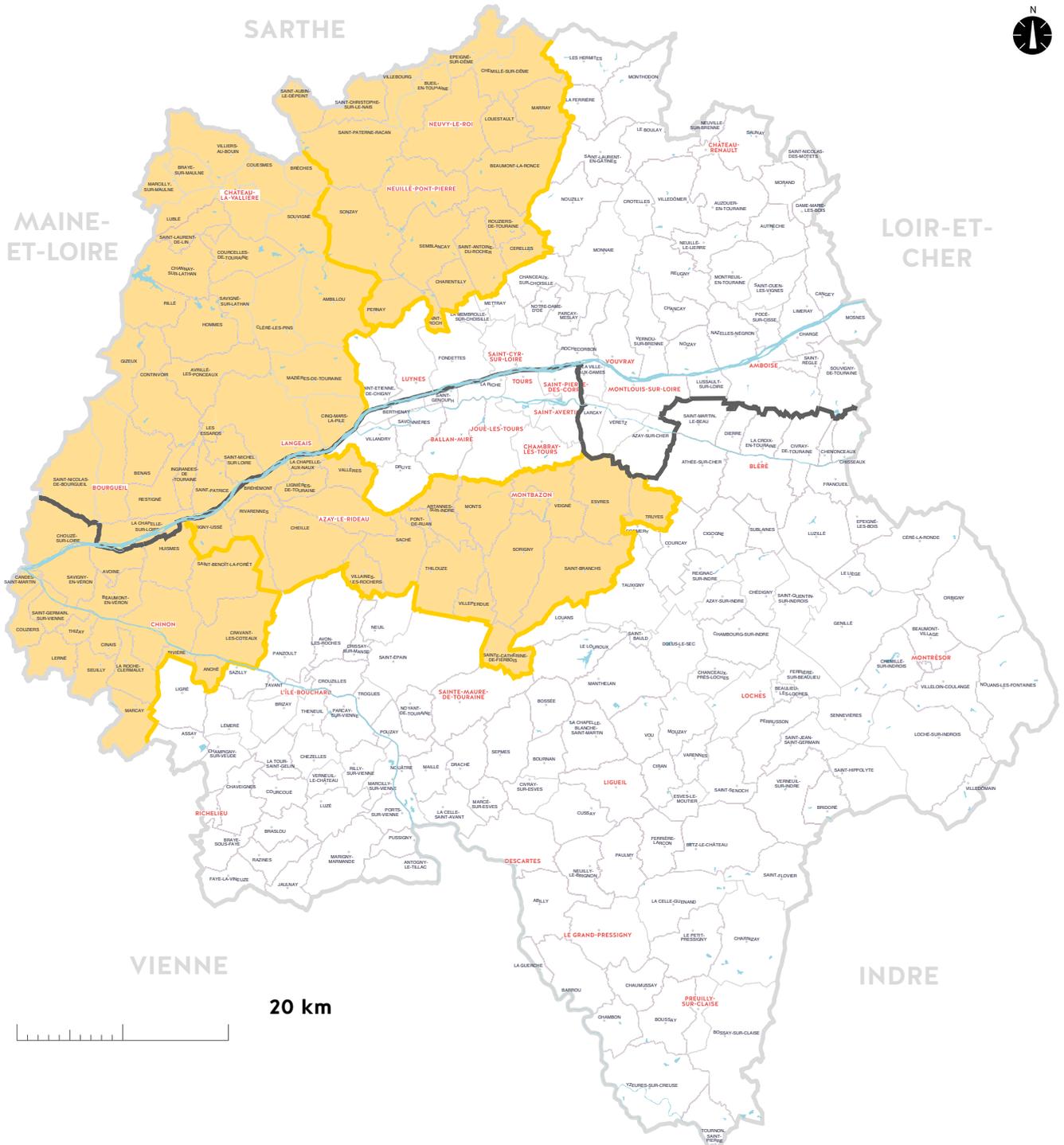
ÉCLAIRAGE PUBLIC CARTE DES EPCI ADHÉRENTES à la date du 31 décembre 2021

Annexe 13



Éclairage public

Communautés de communes adhérentes à la date du 31 décembre 2021



- Communautés de communes adhérentes (4)
- Objets linéaires divers

ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2022

Annexe 15

RENOUVELLEMENT			2022 W	Montant Travaux	Part Communale
AZAY LE RIDEAU	519-2021	Place de la République rue Nationale	2022 W	108 017,90 €	54 008,95 €
AZAY LE RIDEAU	1048-2021	Rue de la Citadelle, rue du Château	2022 W	45 289,53 €	22 644,77 €
BREHEMONT	1470-2020	Rénovation centre bourg	2022 W	35 917,39 €	17 958,70 €
ESVRES SUR INDRE	902-2019	Rue du Chanoine Carlotti	2022 W	43 636,43 €	21 818,22 €
ESVRES SUR INDRE	2164-2021	PPI 2022	2022 W	146 100,68 €	73 050,34 €
MONTBAZON	742-2021	PPI 2021 - 2022	2022 W	143 000,00 €	71 500,00 €
PERRUSSON	1250-2021	Mise en conformité Armoires et Réseaux	2022 W	32 784,91 €	16 392,46 €
SAINT CHRISTOPHE SUR LE NAIS	2075-2015	Remise en conformité armoire	2022 W	9 353,90 €	4 676,95 €
SAINTE MAURE DE TOURAINE	528-2018	Route de Sepmes / RD 59	2022 W	62 282,63 €	31 141,32 €
SORIGNY	760-2021	CCTVI Isoparc	2022 W	68 766,22 €	34 383,11 €
VALLERES	1505-2021	Place de la Mairie	2022 W	18 444,12 €	9 222,06 €

DISSIMULATION			2022 Y	Montant Travaux	Part Communale
AVOINE	2484-2020	Rue L.Rouzier	2022 Y	20 485,98 €	10 242,99 €
AVONS LES ROCHES	1343-2020	Rue Feunet Rue des Tilleuls	2022 Y	64 537,00 €	32 268,50 €
BEAUMONT LA RONCE	2120-2017	Rue de la Poterie	2022 Y	17 720,14 €	8 860,07 €
CIRAN	2084-2020	La Pointe	2022 Y	29 401,26 €	14 700,63 €
COURCELLES DE TOURAINE	863-2019	Grande Rue - RD3	2022 Y	17 094,11 €	8 547,06 €
LIMERAY	406-2017	Avenue 8 Mai 45 et rue du Lavoisier	2022 Y	30 009,02 €	15 004,51 €
LES HERMITES	618-2017	Rue du 11 novembre 2018 - Rue de l'Hermitage	2022 Y	16 498,90 €	8 249,45 €
LIGUEIL	1855-2020	Fosses St Martin et Léon Bion	2022 Y	19 901,01 €	9 950,51 €
MARRAY	977-2019	Rue du Pommier Vert du 2 au 14 Bis	2022 Y	55 030,12 €	27 515,06 €
MONTHODON	2138-2016	Rue du commerce du n°31 au n°57	2022 Y	29 516,94 €	14 758,47 €
MONTS	2257-2018	Rue du Val de l'Indre tranche 2 du 106 au 132	2022 Y	52 662,78 €	26 331,39 €
REUGNY	689-2020	Place de la République rue Nationale	2022 Y	37 090,36 €	18 545,18 €
RICHELIEU	1506-2021	Rue Fontaine Mademoiselle	2022 Y	20 208,84 €	10 104,42 €
RILLE SUR LATHAN	1170-2021	Rue Ph. Le Bel, la Poste, l'Eglise	2022 Y	33 173,92 €	16 586,96 €
ROUZIERES DE TOURAINE	2342-2020	Rue du Stade et du 11 Novembre	2022 Y	32 181,00 €	16 090,50 €
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	2142-2019	Quai de la Loire 1 du n°14 au 30 - RD 952	2022 Y	87 101,59 €	43 550,80 €
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	2259-2020	Quai de la Loire 2 du n°30 au 76 - RD 952	2022 Y	64 553,70 €	32 276,85 €
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	851-2020	Quai de la Loire 3 du n°76 au 128 - RD 952	2022 Y	58 344,52 €	29 172,26 €

Annexe 15

DISSIMULATION			2022 Y	Montant Travaux	Part Communale
SAINT LAURENT DE LIN	1001-2021	Rue de la Perrée du 11 au 22	2022 Y	28 922,52 €	14 461,26 €
SEMBLANCAY	1894-2021	Rue de la Moisanterie	2022 Y	12 811,49 €	6 405,75 €
VALLERES	1263-2020	du 2 au 37 rue de la Corderie	2022 Y	32 953,50 €	16 476,75 €
VEIGNE	2441-2020	Varennes - Rue Jules Ferry	2022 Y	63 910,53 €	31 955,27 €
VEIGNE	1336-2021	Angle Av. de Couzière et Passage à Niveau	2022 Y	39 551,80 €	19 775,90 €

EXTENSION			2022 Z	Montant Travaux	Part Communale
CHEILLE	1614-2020	Rue de la Prairie	2022 Z	6 040,44 €	4 228,31 €
CHISSEAUX	763-2022	Rue de la Poste	2022 Z	11 746,50 €	8 222,55 €
COURCELLES DE TOURAINE	2365-2020	Rue de la Vicairie	2022 Z	19 740,12 €	13 818,08 €
ESVRES SUR INDRE	2399-2022	La Caillaudière Le Paradis	2022 Z	32 405,99 €	22 684,19 €
FRANCUEIL	1322-2022	Rue Jean Moulin	2022 Z	44 823,00 €	31 376,10 €
MONTBAZON	1432-2018	Cheminement piéton Grange Rouge	2022 Z	9 649,44 €	5 628,84 €
REUGNY	2407-2020	Rue du haut Melotin	2022 Z	35 275,32 €	24 692,72 €
REUGNY	2408-2020	Place Lefebure	2022 Z	20 428,00 €	14 299,60 €
VALLERES	1497-2021	Place de la Mairie	2022 Z	19 702,38 €	13 791,67 €
VEIGNE	1158-2019	Pont de l'A85 au rond point de la Saulaie	2021 Z	68 716,64 €	48 101,65 €
VEIGNE	1759-2021	Rue du Vieux Puits	2022 Z	16 082,40 €	11 257,68 €

GAZ

CARTE DES COMMUNES

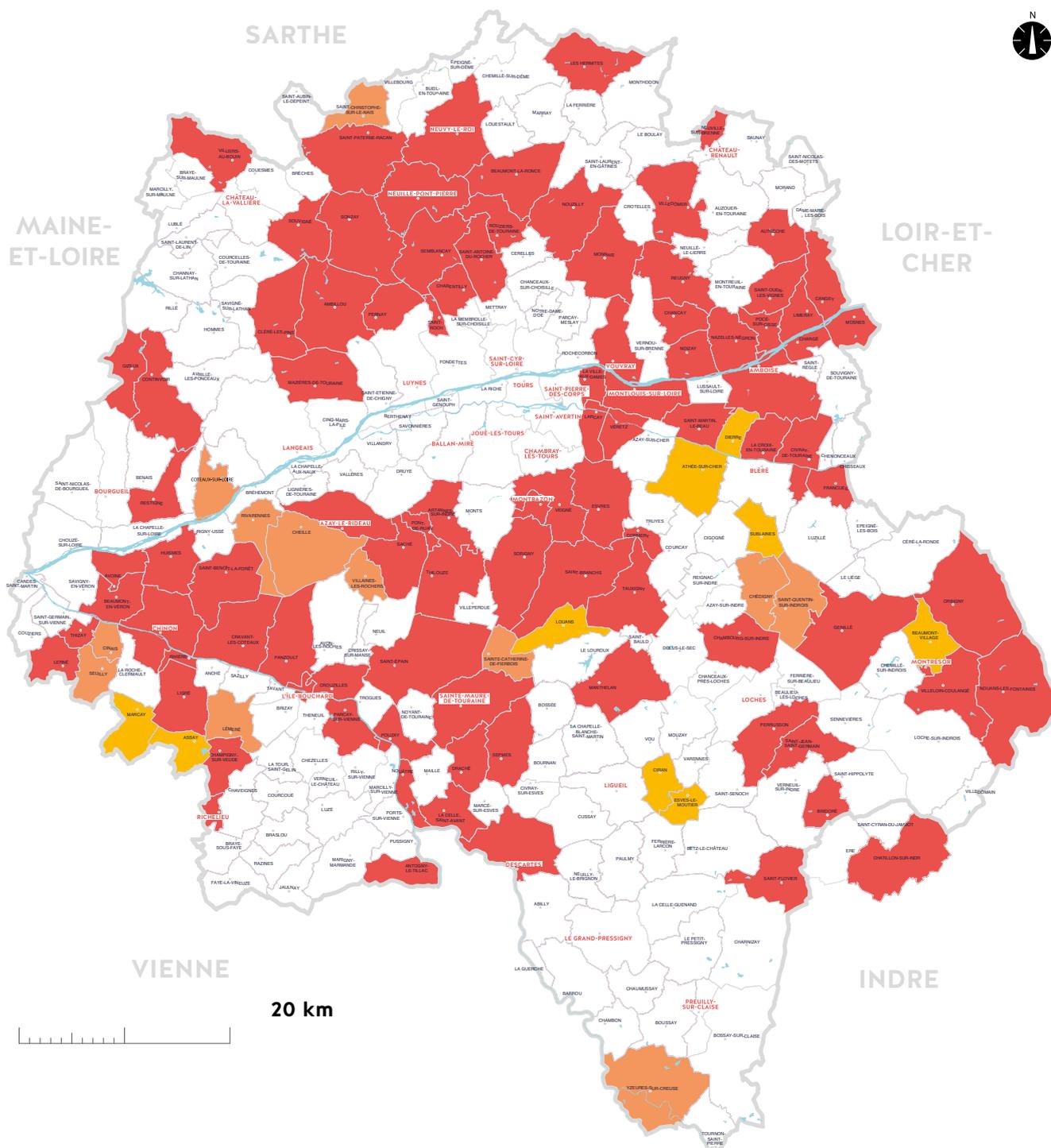
ADHÉRENTES

à la date du 31 décembre 2021



Gaz

Collectivités adhérentes à la date du 31 décembre 2021



- Aucun réseau de distribution en gaz (9 communes)
- Présence d'un réseau privé de distribution de gaz (12 communes)
- Présence d'un réseau public de distribution de gaz (94 communes)

Source : BDCarto IGN, SIEIL Service Cartographie, décembre 2021

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

